



**COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE
VERALLIA -
31 DECEMBRE 2023**

État de la situation financière consolidée

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
ACTIF			
Goodwill	9	687,8	664,0
Autres immobilisations incorporelles	10	416,2	482,4
Immobilisations corporelles	11	1 795,6	1 609,0
Participations dans des entreprises associées	3.3	6,7	5,9
Impôt différé	8.2	33,6	27,5
Autres actifs non courants	13	57,8	186,3
Actifs non courants		2 997,7	2 975,1
Part à court terme des actifs non courants		1,4	1,3
Stocks	14.1	711,5	536,8
Créances clients	14.2	144,3	250,4
Créances d'impôts exigibles	14	15,1	5,4
Autres actifs courants	14.2	115,7	392,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	474,6	330,8
Actifs courants		1 462,6	1 517,0
Total Actifs		4 460,3	4 492,1
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social	16.1	413,3	413,3
Réserves consolidées		494,6	590,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		907,9	1 003,4
Intérêts ne donnant pas le contrôle		50,6	64,0
Capitaux propres		958,5	1 067,4
Dette financière et dérivés non courants	17	1 610,5	1 562,2
Provisions pour retraites et avantages assimilés	19	88,9	87,4
Impôt différé	8.2	141,9	276,2
Provisions et autres passifs financiers non-courants	18	45,5	23,2
Passifs non-courants		1 886,8	1 949,0
Dette financière et dérivés courants	17	249,2	200,9
Part à court terme des provisions et autres passifs financiers non-courants	18	49,8	54,3
Dettes fournisseurs	14.3	627,1	740,6
Passifs d'impôts exigibles	14	66,3	44,3
Autres passifs courants	14.3	622,6	435,6
Passifs courants		1 615,0	1 475,7
Total Capitaux propres et passifs		4 460,3	4 492,1

*Conformément à IFRS 3, le bilan publié au 31 décembre 2022 a été retraité des ajustements de valeur des actifs acquis et passifs repris du groupe Allied acquis en 2022 identifiés pendant la période d'affectation du prix d'acquisition.

Ces ajustements sont présentés dans la note 1.2.1 "Faits marquants" ainsi que dans le tableau de passage qui suit les états de synthèse du Groupe.

Compte de résultat consolidé

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Chiffre d'affaires	5.1	3 903,8	3 351,5
Coût des ventes	5.2	(2 853,5)	(2 527,1)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	5.2	(212,4)	(194,4)
Éléments liés aux acquisitions	6.1	(71,3)	(65,6)
Autres produits et charges opérationnels	6.2	(5,2)	(6,1)
Résultat opérationnel		761,3	558,3
Résultat financier	7	(119,0)	(80,7)
Résultat avant impôts		642,4	477,6
Impôt sur le résultat	8.1	(167,4)	(122,1)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	3.3	0,3	0,2
Résultat net		475,3	355,6
Attribuables aux actionnaires de la société		470,0	342,0
Attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle		5,3	13,6
Résultat de base par action (en €)	16.4	4,02	2,92
Résultat dilué par action (en €)	16.4	4,01	2,92

État des autres éléments du résultat global consolidé

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat net		475,3	355,6
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Écarts de conversion		(106,9)	(7,0)
Variations de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie		(470,0)	(17,0)
Impôt différé sur les éléments susceptibles d'être reclassés par la suite en résultat	8.2	127,3	6,5
Total		(449,6)	(17,5)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	19.1	(5,9)	25,9
Impôt différé sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	8.2	1,6	(7,3)
Total		(4,3)	18,6
Autres éléments du résultat global		(453,9)	1,1
Résultat global total (perte) de l'exercice		21,4	356,7
Attribuables aux actionnaires de la société		52,8	354,9
Attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(31,4)	1,8

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat net		475,3	355,6
Quote-part du résultat net des entreprises associées, déduction faite des dividendes reçus	3.3	(0,3)	(0,2)
Amortissements et pertes de valeur des actifs		326,7	295,9
Gains et pertes sur cession d'actifs	6.2	(3,1)	(1,3)
Charges d'intérêts des dettes financières	17.7	53,2	29,4
Gains et pertes de change latent		12,9	10,8
Profit/perte sur la situation monétaire nette (IAS 29 - Hyperinflation)		24,5	18,4
Gains et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur de dérivés		22,2	2,1
Variations des stocks	14	(191,8)	(92,8)
Variations des créances clients, dettes fournisseurs et des autres débiteurs et créditeurs	14	92,7	50,9
Charge d'impôt exigible	14 & 8.1	176,8	135,5
Impôts payés	14	(131,4)	(105,9)
Variations d'impôts différés et des provisions		0,2	0,8
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles		857,9	699,2
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	10 & 11	(418,0)	(367,0)
Augmentation (Diminution) des dettes sur immobilisations	14	(1,5)	75,2
Acquisitions de filiales, reprises d'activités, déduction faite de la trésorerie acquise		(35,5)	(247,9)
Paiement différé lié à une acquisition de filiale		(2,9)	(0,4)
Investissements		(457,9)	(540,1)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles dont frais connexes		5,1	4,5
Cessions		5,1	4,5
Augmentation des prêts, des dépôts et des prêts à court terme		(10,9)	(12,3)
Diminution des prêts, des dépôts et des prêts à court terme		4,1	7,9
Variations des prêts et des dépôts	13	(6,8)	(4,4)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement		(459,6)	(540,0)
Augmentation (Réduction) de capital	16	18,6	13,0
Dividendes payés		(163,8)	(122,7)
(Augmentation) diminution des actions propres		(41,7)	(8,4)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(186,9)	(118,1)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les sociétés consolidées		(3,1)	(2,7)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(3,1)	(2,7)
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et autre dette à court terme	17	34,5	(1,7)
Augmentation de la dette à long terme	17	569,7	6,8
Diminution de la dette à long terme	17	(565,0)	(172,3)
Intérêts financiers payés	17	(51,2)	(28,1)
Variations de la dette brute		(12,0)	(195,3)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement		(202,0)	(316,1)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		196,3	(156,9)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(52,6)	(6,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		330,8	494,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		474,6	330,8

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions €)	Notes	Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission	Actions auto détenues	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Autres réserves et report à nouveau	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2021		122 289 183	413,3	138,5	(165,1)	(145,5)	336,7	168,5	746,4	53,3	799,7
Autres éléments du résultat global						4,7	(16,9)	25,1	12,9	(11,8)	1,1
Résultat net de l'exercice								342,0	342,0	13,6	355,6
Résultat global total (perte) de l'exercice						4,7	(16,9)	367,1	354,9	1,8	356,7
Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe_ Verallia SA	16.1	611 445	2,1	10,9					13,0		13,0
Distribution de Dividendes (par action : 1,05 euro)	16.1	—	—	—				(122,7)	(122,7)	(1,5)	(124,2)
Rachat d'actions					(8,4)			—	(8,4)	—	(8,4)
Annulation d'actions auto-détenues		(611 445)	(2,1)	(15,5)	17,6						
Cession / livraison d'actions					4,1			(4,1)	—	—	—
Rémunérations à base d'actions								5,7	5,7	—	5,7
IAS 29 Hyperinflation							—	27,6	27,6	18,5	46,1
Variations des intérêts ne donnant pas le contrôle						—	2,5	(15,8)	(13,3)	(8,1)	(21,4)
Autres			—	—	—	—	—	0,1	0,1	—	0,1
Au 31 Décembre 2022		122 289 183	413,3	133,9	(151,8)	(140,8)	322,3	426,4	1 003,4	64,0	1 067,4
Autres éléments du résultat global						(70,2)	(469,9)	122,9	(417,2)	(36,7)	(453,9)
Résultat net de l'exercice								470,0	470,0	5,3	475,3
Résultat global total (perte) de l'exercice						(70,2)	(469,9)	592,9	52,8	(31,4)	21,4
Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe_ Verallia SA	16.1	611 445	2,1	16,5					18,6		18,6
Distribution de Dividendes (par action : 1,40 euro)								(163,8)	(163,8)	(3,1)	(166,9)
Rachat d'actions					(41,7)				(41,7)		(41,7)
Annulation d'actions auto-détenues	16.2	(611 445)	(2,1)	(17,7)	19,8						
Cession / livraison d'actions					7,2			(7,2)			
Rémunérations à base d'actions								8,2	8,2	—	8,2
IAS 29 Hyperinflation								30,9	30,9	20,6	51,5
Variations des intérêts ne donnant pas le contrôle							—	—	—	—	—
Autres								(0,5)	(0,5)	0,5	—
Au 31 décembre 2023		122 289 183	413,3	132,7	(166,5)	(211,0)	(147,6)	886,9	907,9	50,6	958,5

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN PUBLIE AU 31 DECEMBRE 2022 ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 PRESENTE A TITRE COMPARATIF DANS LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

Conformément aux dispositions d'IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois pour identifier et évaluer les actifs acquis et passifs repris.

L'acquisition d'Allied Glass ayant été finalisée à quelques jours de la clôture du 31 décembre 2022, l'allocation finale du prix d'acquisition n'avait pas été encore effectuée.

En 2023, le Groupe a ajusté rétrospectivement les impacts provisoires reconnus à la date de l'opération (cf note 1.2).

Par conséquent, l'état condensé de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 présenté dans ces états financiers a été retraité comme suit :

(en millions €)	31 décembre 2022	Ajustements	31 décembre 2022 ajusté
ACTIF			
Goodwill	783,9	(120,0)	664,0
Autres immobilisations incorporelles	313,1	169,3	482,4
Immobilisations corporelles	1 609,0		1 609,0
Participations dans des entreprises associées	5,9		5,9
Impôt différé	27,5		27,5
Autres actifs non courants	186,3		186,3
Actifs non courants	2 925,7	49,3	2 975,1
Part à court terme des actifs non courants	1,3		1,3
Stocks	536,8		536,8
Créances clients	250,4		250,4
Créances d'impôts exigibles	5,4		5,4
Autres actifs courants	392,8		392,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330,8		330,8
Actifs courants	1 517,0		1 517,0
Total Actifs	4 442,7	49,3	4 492,1
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social	413,3		413,3
Réserves consolidées	590,1		590,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 003,4		1 003,4
Intérêts ne donnant pas le contrôle	64,0		64,0
Capitaux propres	1 067,4		1 067,4
Dette financière et dérivés non courants	1 562,2		1 562,2
Provisions pour retraites et avantages assimilés	87,4		87,4
Impôt différé	226,0	50,2	276,2
Provisions et autres passifs financiers non-courants	23,2		23,2
Passifs non-courants	1 898,8	50,2	1 949,0
Dette financière et dérivés courants	200,9		200,9
Part à court terme des provisions et autres passifs financiers non-courants	54,3		54,3
Dettes fournisseurs	740,6		740,6
Passifs d'impôts exigibles	44,3		44,3
Autres passifs courants	436,4	(0,9)	435,6
Passifs courants	1 476,5	(0,9)	1 475,7
Total Capitaux propres et passifs	4 442,7	49,3	4 492,1

Table des matières

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 – Information sur le Groupe	7
Note 2 – Base de préparation des états financiers consolidés	9
Note 3 – Méthode et périmètre de consolidation	12
Note 4 – Informations sectorielles	16
Note 5 – Éléments du résultat opérationnel	18
Note 6 – Autres éléments du résultat opérationnel	20
Note 7 – Résultat financier	21
Note 8 – Impôt sur le résultat	22
Note 9 – Goodwill	25
Note 10 – Autres immobilisations incorporelles	26
Note 11 – Immobilisations corporelles	27
Note 12 – Dépréciation des goodwill et des immobilisations	28
Note 13 – Autres actifs non courants	31
Note 14 – Variation du besoin en fonds de roulement net	32
Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	35
Note 16 – Capitaux propres	36
Note 17 – Emprunts et dettes financières	38
Note 18 – Provisions et autres passifs financiers non courants	44
Note 19 – Provisions pour retraites et engagements assimilés	47
Note 20 – Gestion des risques financiers	52
Note 21 – Instruments financiers	56
Note 22 – Parties liées	61
Note 23 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan	63
Note 24 – Honoraires d'audit	65
Note 25 – Événements postérieurs à la clôture	65

Note 1 – Information sur le Groupe

1.1 Constitution et création

1.1.1 Dénomination sociale

Au 31 décembre 2023, la dénomination sociale de la Société est « Verallia » et ce depuis le 20 juin 2019.

1.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 163 913.

LEI: 5299007YZU978DE0ZY32

1.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 23 juin 2015, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

1.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé 31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France.

Au 31 décembre 2023, la Société est une société anonyme de droit français.

1.2 Activités

Avec une présence industrielle dans 12 pays, Verallia est le troisième producteur mondial d'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires.

En 2023, le Groupe a produit plus de 16 milliards de bouteilles et pots en verre.

Au 31 décembre 2023, ses principales filiales sont situées dans les pays suivants : France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Argentine et Brésil. Verallia emploie près de 11 000 collaborateurs dans le monde et dispose de 34 usines.

1.2.1 Faits marquants

Acquisition de 5 nouvelles usines de traitement de calcin du groupe Santaolalla

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, notamment la réduction des émissions de CO₂, le Groupe a finalisé, le 2 novembre 2023, l'acquisition de l'intégralité des titres de trois sociétés du groupe Santaolalla (Ecosan Ambiental, Ecolabora et Vidrologic) en Espagne et au Portugal, dont cinq nouvelles usines de traitement de calcin pour un prix de 33,1 millions d'euros.

L'acquisition de ces entités a été financée par de la trésorerie disponible.

La différence entre le montant payé et la valeur comptable des actifs acquis et des passifs repris a été entièrement comptabilisée en écart d'acquisition pour un montant provisoire de 18,6 millions d'euros.

Verallia obtient la note de crédit Investment Grade de la part de Moody's et de Standard & Poor's

En avril 2023, l'agence de notation Moody's a relevé la note de crédit long terme du Groupe en lui attribuant la note Baa3 avec perspective stable.

En mai 2023, l'agence de notation Standard and Poor's a relevé la note de crédit long terme du Groupe à BBB- avec perspective positive.

Les notes de crédit des deux émissions d'obligations Sustainability Linked de 500 millions d'euros chacune, émises respectivement en mai et novembre 2021, sont également relevées de BB+ à BBB-.

Verallia dispose désormais de notations « Investment Grade » par les deux agences.

Refinancement crédit syndiqué bancaire du Groupe

En avril 2023, Verallia a mis en place un crédit syndiqué de 1,1 milliard d'euros sous la forme :

- d'un prêt à terme (Term Loan) de 550 millions d'euros, et
- d'un crédit renouvelable (RCF ou Revolving Credit Facility) de 550 millions d'euros, non utilisé au 31 décembre 2023.

qui a pour objet le refinancement par anticipation de son crédit syndiqué signé en 2019 d'un montant de 1 milliard d'euros arrivant à maturité en 2024.

Le prêt à terme a une maturité de quatre ans qui pourra être prolongée d'une année supplémentaire, le crédit renouvelable quant à lui, a une maturité de cinq ans qui pourra être prolongée de deux fois une année supplémentaire.

Les conditions des lignes de crédit sont indexées sur des indicateurs RSE. (note **17.2.2**)

Offre d'actionariat salariés 2023

Le 22 juin 2023, 611 445 actions ordinaires nouvelles, représentant 0,5% du capital social et des droits de vote, ont été émises par Verallia dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, selon une formule classique avec décote et abondement. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur de l'action au dernier jour de souscription. Elle s'élève à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Afin notamment de neutraliser l'effet dilutif de cette opération, Verallia a procédé concomitamment à une réduction de capital par annulation de 611 445 actions auto-détenues, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Suivi de l'acquisition du groupe Allied Glass

Le groupe Verallia avait acquis le 8 novembre 2022 l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass pour un prix de 206 millions de livre sterling soit 235,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la différence entre le montant total payé et la valeur comptable des actifs acquis et des passifs repris, à l'exception des stocks valorisés à la juste valeur, avait été comptabilisée en écart d'acquisition pour un montant provisoire de 250,7 millions d'euros comme le permet la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

Courant 2023 et dans un délai de 12 mois suivant la date d'acquisition, le Groupe a finalisé l'identification et l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les modifications par rapport aux valeurs initialement attribuées sont comptabilisées de façon rétrospective à la date d'acquisition avec un impact corrélatif sur le montant du goodwill et portent principalement sur :

- la valorisation des relations clients pour un montant de 171,3 millions d'euros (149,8 millions de livre sterling) ;
- l'impôt différé passif pour -42,8 millions d'euros sur les relations clients (-37,4 millions de livre sterling) ;
- des ajustements des passifs repris dont une hausse de 8,0 millions d'euros d'impôts différés passifs.

En conséquence, l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 a été retraitée. (cf le tableau de passage du bilan publié au 31 décembre 2022 et du bilan au 31 décembre 2022 présenté à titre comparatif dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Total des actifs nets d'Allied acquis après prise en compte des ajustements à la date d'acquisition

(en millions €)	Actifs et passifs acquis avant ajustements	Ajustements	Actifs et passifs acquis après ajustements
ACTIFS ACQUIS			
Immobilisations incorporelles	—	171,3	171,3
Immobilisations corporelles	94,4		94,4
Actifs non courants	94,4	171,3	265,7
Stocks	42,6		42,6
Créances clients	31,7		31,7
Créances d'impôts exigibles	1,9		1,9
Autres actifs courants	5,5		5,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11,1		11,1
Actifs courants	92,8		92,8
Total Actifs acquis	187,3	171,3	358,6
PASSIFS REPRIS			
Dette financière et dérivés non courants	106,4		106,4
Impôt différé	9,3	50,8	60,1
Passifs non-courants	115,7	50,8	166,5
Dette financière et dérivés courants	38,2		38,2
Dettes fournisseurs	25,6		25,6
Autres passifs courants	22,9	(0,9)	22,0
Passifs courants	86,8	(0,9)	85,9
Total Passifs repris	202,5	49,9	252,4
Total des actifs nets acquis	(15,2)	121,4	106,2
Prix d'acquisition	235,5		235,5
Total des actifs nets acquis	(15,2)	121,4	106,2
Goodwill	250,7	(121,4)	129,3

Le montant du goodwill est ajusté en conséquence et s'élève à 129,3 millions d'euros au 8 novembre 2022 (130,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 compte tenu du taux de change à la date de clôture).

Au 31 décembre 2023, l'impact de cette acquisition sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel s'élève respectivement à 215,2 millions d'euros et 36,6 millions d'euros.

Note 2 – Base de préparation des états financiers consolidés

2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe Verallia au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées dans l'Union européenne en application du Règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2024.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations. Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne¹.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états. Par ailleurs, des reclassements ont pu être réalisés dans les notes annexes sur les périodes antérieures dans un souci de se conformer à la présentation de l'exercice en cours sans incidence sur les états financiers.

¹ https://ec.europa.eu/info/index_en

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Les termes « Verallia », « le Groupe » ou « le groupe Verallia » renvoient à l'ensemble regroupant la société Verallia SA et ses filiales consolidées.

Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Amendement à IAS 1 - Informations relatives aux méthodes comptables	1er janvier 2023
Amendement à IAS 8 - Changement d'estimation vs changement de méthode	1er janvier 2023
Amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique	1er janvier 2023
Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèles de règles du Pilier 2	1er janvier 2023

Les amendements à IAS1 et IAS 8 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

L'amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe dans la mesure où le Groupe n'appliquait pas l'exception à la comptabilisation initiale d'un impôt différé lorsqu'une différence temporelle est générée par la comptabilisation initiale (hors regroupement d'entreprises) d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Le montant des impôts différés est désormais comptabilisé pour la différence temporaire taxable (impôts différés passifs) et pour la différence temporaire déductible (impôts différés actifs).

La transposition en France de la Directive Pilier 2 a été votée dans le cadre de la loi de Finances pour 2024. Au regard du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe, le Groupe entre dans le champ d'application des règles Pilier 2. Ces nouvelles mesures font l'objet d'un suivi rigoureux au niveau du Groupe.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif aux vues des éléments disponibles à date.

Le Groupe a par ailleurs appliqué dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2023, l'exemption temporaire obligatoire introduite par cet amendement à IAS12, Réforme fiscale internationale – Modèle de règles de Pilier 2 consistant à ne pas comptabiliser d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

Le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations ci-dessous non encore entrés en vigueur :

Amendement à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1er janvier 2024
Amendement à IAS 1 – Passifs non courants avec des clauses restrictives	1er janvier 2024
Amendement à IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail	1er janvier 2024
Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement avec les fournisseurs	1er janvier 2024
Amendements à IAS 21 – Absence d'échangeabilité	1er janvier 2025

2.2 Estimations et jugements

Pour établir les états financiers consolidés, la Direction s'appuie sur des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations présentées dans les notes. Ces estimations et hypothèses sont examinées à intervalles réguliers afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables au vu de l'historique du Groupe, de la conjoncture économique et des informations dont dispose le Groupe.

Le Groupe a pris en compte les risques climatiques et la réalisation de ses engagements RSE dans ses hypothèses de clôture et a intégré leur impact potentiel dans les états financiers. La prise en compte des risques est intégrée dans les notes 11, 12, 14.4, 17.2.1, 18.1.2, 18.1.4, 19.3.1 et la note 23.1 des états financiers.

Les résultats réels peuvent se révéler différents des estimations utilisées. Les sources majeures d'incertitude relative aux estimations peuvent entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant. Outre le recours à des estimations, la Direction du Groupe doit faire preuve de jugement au moment de choisir et/ou d'appliquer un traitement comptable le plus adapté pour certaines opérations et activités, et de définir ses modalités d'application.

Les principales estimations et jugements relevant de la Direction dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés sont les suivants :

Principales estimations et jugements de la Direction	Notes
Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations	9 & 12
Evaluation des provisions et autres passifs financiers	18.1
Evaluation des obligations au titre des prestations définies et les actifs du régime	19.1

2.3 Principes d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- De certains actifs et passifs financiers évalués en utilisant le modèle de la juste valeur (note 21) ;
- Des actifs de régimes à prestations définies (note 19.1).

PRINCIPES COMPTABLES

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- **Niveau 1** : Juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 2** : Juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- **Niveau 3** : Juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.4 Transactions en devises étrangères

PRINCIPES COMPTABLES

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise de présentation du Groupe est l'euro qui est également la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre devise fonctionnelle, et l'ensemble de ses opérations financières est alors évalué dans cette devise.

Les états financiers des filiales qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euro au cours de clôture, à savoir le cours du jour à la date de clôture ;
- Les postes du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euro au cours moyen de la période, sauf si des écarts importants sont constatés.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie de la réserve de conversion au sein des capitaux propres. Lorsque qu'une entité étrangère est cédée, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est reclassé en résultat.

Comptabilisations des opérations en devises

Les opérations libellées en devise étrangère sont converties en euro au cours de change prévalant à la date des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture et les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat financier. Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change applicable le jour de l'opération.

Les écarts qui découlent de la conversion d'emprunts, prêts ou avances faisant partie en substance de l'investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie de la réserve de conversion au sein des capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Hyper-inflation en Argentine

Courant 2018, l'Argentine a été considérée comme un pays « hyper-inflationniste » au sens des règles IFRS, ce qui a rendu la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyper-inflationnistes, applicable.

Par conséquent, le Groupe applique la norme IAS 29 depuis le 1er janvier 2018. L'adoption d'IAS 29 impose de retraiter les actifs et passifs non-monnaïres, les capitaux propres et le compte de résultat de la filiale du Groupe en Argentine, afin de refléter l'évolution du pouvoir d'achat de sa monnaie fonctionnelle. Le gain ou la perte sur la position monétaire nette est inclus(e) dans le résultat financier. De plus, les informations financières de la filiale du Groupe en Argentine sont converties en euro en appliquant le taux de change ayant cours à la date de clôture de la période concernée.

Le 20 mars 2020, le Comité d'Interprétation de l'IASB a publié sa position au sujet des écarts de conversion cumulés dans une économie hyper-inflationniste. Ainsi le Groupe a transféré les écarts de conversion accumulés au titre de la filiale de l'Argentine au 1er janvier 2018 en réserve de conversion.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants :

	2023		2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Real brésilien (EUR/BRL)	5,38	5,40	5,65	5,44
Peso argentin (EUR/ARS)*	895,12	317,87	189,21	136,66
Livre Sterling (EUR/GBP)	0,87	0,87	0,88	0,85
Rouble russe (EUR/RUB)	98,26	92,12	77,96	72,15
Hryvnia ukrainienne (EUR/UAH)	42,21	39,55	38,95	33,96

* Selon IAS 29, toutes les informations financières sont converties au taux de clôture pour les filiales situées dans un pays considéré comme « hyperinflationniste » (applicable à l'Argentine depuis 2018).

Note 3 – Méthode et périmètre de consolidation

PRINCIPES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif, le résultat et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et opérations réciproques entre les sociétés contrôlées par le Groupe sont éliminés.

Les filiales sont les entités dont le Groupe a le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations acquises dans ces entités sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Pour plus d'informations sur les entreprises associées, voir la note 3.3.

3.1 Variation de périmètre

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le goodwill correspond à :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant comptabilisé pour tout intérêt ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- Le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie de l'acquisition est évaluée à la juste valeur, qui correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des passifs encourus ou pris en charge et des titres de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondant à des instruments de dette sont portées au compte de résultat.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en tant que charges lorsqu'ils sont engagés et sont comptabilisés au sein des « Éléments liés aux acquisitions » dans le compte de résultat consolidé.

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise les actifs acquis et les passifs pris en charge identifiables (actif net identifiable) des filiales, sur la base de leur juste valeur à cette même date (sauf exceptions). Les actifs et passifs comptabilisés pourront être ajustés pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des nouvelles informations recueillies sur les faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises résultant en une participation inférieure à 100 %, les intérêts ne donnant pas le contrôle dans la société acquise (à savoir toute participation qui donne à ses détenteurs le droit à une quote-part de l'actif net de la société acquise), tels qu'à la date d'acquisition, sont mesurés :

- Soit à la juste valeur, de sorte qu'une partie du goodwill comptabilisé au moment du regroupement est alloué aux intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du « goodwill complet ») ;
- Soit selon la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, de sorte que seul le goodwill attribuable au Groupe est comptabilisé (méthode du « goodwill partiel »).

La méthode appliquée est retenue selon des facteurs propres à chaque opération.

Évolution des participations (%) dans les filiales sans changement de contrôle

Les opérations avec des intérêts ne donnant pas le contrôle, qui n'induisent pas de gain ou de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres – autrement dit des opérations avec les actionnaires agissant en cette qualité. La différence entre la juste valeur de toute contrepartie versée et la valeur comptable de la quote-part acquise ou cédée de l'actif net de la filiale est inscrite dans les capitaux propres.

Engagements d'achat d'intérêts ne donnant pas le contrôle

Les engagements d'achat des intérêts ne donnant pas le contrôle donnent lieu à la comptabilisation dans les états financiers d'un passif au sein du poste « Provisions et autres passifs financiers non courants », qui correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente à la main des minoritaires, avec une diminution correspondante des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère pour le solde le cas échéant. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée par le biais d'un ajustement des capitaux propres.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Les immobilisations classées en actifs détenus en vue de la vente cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- Qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ; et
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- Est une activité acquise exclusivement en vue de la revente

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Dans les présents états financiers, aucun actif non courant ne remplit les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente et aucune activité n'a été cédée durant l'exercice.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs à la date d'acquisition conduit le Groupe à recourir à des estimations en suivant plusieurs méthodes et avec l'aide d'experts indépendants en évaluation. Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et d'appréciations.

Les hypothèses importantes retenues pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et passifs repris comprennent les méthodes d'évaluation suivantes : l'approche par les coûts, l'approche par les revenus et l'approche de marché. Ces méthodes sont fondées sur les projections de flux de trésorerie et les taux d'actualisation afférents, les indices sectoriels, les prix du marché concernant le coût de remplacement et les opérations comparables sur le marché.

3.1.1 Changements survenus en 2023

Il n'y a aucune variation de périmètre notable autre que l'acquisition des sociétés du groupe Santaolalla décrits en note 1.2.1 « Faits marquants ».

3.1.2 Changements survenus en 2022

Il n'y avait aucune variation de périmètre significative autre que le rachat des minoritaires de Verallia Deutschland par Verallia Packaging et l'acquisition d'Allied Glass décrits en note 1.2.1 « Faits marquants ».

3.2 Liste des principales sociétés consolidées

Entité	Pays	% d'intérêt au 31 Décembre		% de contrôle au 31 Décembre		Méthode de consolidation
		2023	2022	2023	2022	
Verallia SA	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société Mère
Verallia Deutschland	Allemagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Rayen-Cura	Argentine	59,96 %	59,96 %	60,00 %	60,00 %	Intégration globale
Verallia Brasil	Brésil	99,99 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Chile	Chili	99,99 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Spain	Espagne	99,94 %	99,94 %	99,94 %	99,94 %	Intégration globale
Société Charentaise de Décor	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia France	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Packaging	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Italia	Italie	99,99 %	100,00 %	99,99 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Polska	Pologne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Portugal	Portugal	99,94 %	99,94 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Kavminsteklo Zao	Russie	99,15 %	99,15 %	99,15 %	99,15 %	Intégration globale
Zao Kamyshinsky Steklotarny ZA	Russie	96,46 %	96,46 %	96,46 %	96,46 %	Intégration globale
Verallia UK *	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Verallia Ukraine	Ukraine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

*Allied Glass Container a été renommé Verallia UK depuis janvier 2023

3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

PRINCIPES COMPTABLES

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable c'est-à-dire dispose du pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Elles sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation détenue dans une entreprise associée doit être comptabilisée initialement au coût d'acquisition, puis ensuite ajustée selon la quote-part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ainsi que les dividendes. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation. Toutes pertes ou reprises de valeur des participations et tous résultats de cession de participations dans des sociétés mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises associées » du compte de résultat.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Le Groupe détient plusieurs participations dans des entreprises associées, aucune n'ayant une importance significative à titre individuel :

Entité	Pays	Principale participation (%) au 31 décembre		
		2023	2022	Méthode comptable
Vetresco SRL	Italie	40,0 %	40,0 %	Mise en équivalence
Cogeneradores Vidrieros	Espagne	41,0 %	25,8 %	Mise en équivalence
Verre Recycling	Allemagne	40,0 %	40,0 %	Mise en équivalence

Les variations des participations dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
À l'ouverture		
Valeur brute	5,9	5,1
Dépréciation	—	—
Participations dans les entreprises associées - Valeur nette	5,9	5,1
Variations au cours de la période		
Écarts de conversion	—	—
Transferts, émissions d'actions et autres mouvements	0,5	0,6
Dividende versé	—	—
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0,3	0,2
Total des variations	0,8	0,8
À la clôture		
Valeur brute	6,7	5,9
Dépréciation	—	—
Participations dans les entreprises associées - Valeur nette	6,7	5,9

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières concernant les participations associées (présentées à 100 %) :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Capitaux propres	16,3	13,3
Total du bilan	58,6	61,5
Total du chiffre d'affaires	103,8	96,0
Résultat net	0,2	(1,0)

Note 4 – Informations sectorielles

PRINCIPES COMPTABLES

Définition des secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle doit être organisée selon des secteurs opérationnels pour lesquels les résultats sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (PDO) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et d'évaluer leurs performances.

4.1 Base de sectorisation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, Information sectorielle, le Groupe a identifié les 3 secteurs opérationnels suivants qui correspondent aux zones géographiques d'implantation des actifs :

- **L'Europe du Sud et de l'Ouest** comprenant les sites de production localisés en France, en Italie, en Espagne, au Portugal. Au sein de cette région, les activités de Verallia sont les bouteilles de vins tranquilles et vins pétillants et les contenants pour spiritueux, segments de marché dont la croissance est portée par les exportations ;
- **L'Europe du Nord et de l'Est** comprenant les sites localisés en Allemagne, au Royaume Uni, en Russie, en Pologne et en Ukraine. Les activités du Groupe en Europe du Nord et de l'Est sont les bouteilles pour la bière, particulièrement en Allemagne ainsi que les pots et bouteilles pour l'alimentaire, destinés en grande partie aux marchés locaux et le marché des spiritueux premium ;
- **L'Amérique latine** comprenant les sites localisés au Brésil, en Argentine et au Chili. Les activités du Groupe en Amérique latine sont principalement orientées vers les bouteilles pour les vins tranquilles, segment de marché dont les principaux débouchés se situent à l'exportation, ainsi que les bouteilles pour la bière, particulièrement au Brésil.

Les secteurs opérationnels ci-dessus correspondent aux secteurs de reporting, en l'absence de regroupement effectué par le Groupe.

Ce découpage sectoriel est le reflet de l'organisation managériale du Groupe mise en place à l'occasion de son introduction en bourse en 2019 ainsi que de son reporting interne tel que soumis au Conseil d'administration, principal décideur opérationnel (PDO) de la société Verallia. L'organisation managériale et le reporting interne sont restés identiques suite à la prise de contrôle d'Allied Glass. Ce reporting permet d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, à partir de l'indicateur d'EBITDA ajusté et de décider de l'allocation des ressources notamment des investissements.

4.2 Indicateurs clés de performance

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- Le chiffre d'affaires correspondant au chiffre d'affaires présenté dans les comptes consolidés ;
- Les investissements correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe hors droits d'utilisation liés à IFRS 16 ;
- L'EBITDA ajusté, indicateur de suivi de la performance sous-jacente des activités après retraitement de certaines charges et/ou produits à caractère non récurrents ou de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

L'EBITDA ajusté est calculé sur la base du résultat opérationnel retraité des dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets d'hyperinflation, des plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et autres éléments.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

S'agissant d'un agrégat non directement présenté au compte de résultat consolidé, une réconciliation avec les comptes consolidés IFRS est présentée conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat net		475,3	355,6
Résultat financier		119,0	80,7
Impôt sur les sociétés		167,4	122,1
Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(0,3)	(0,2)
Résultat opérationnel		761,3	558,3
Amortissements et dépréciations	A	326,7	295,9
Coûts de restructuration		3,4	(0,8)
IAS 29 Hyperinflation (Argentine)		5,8	4,3
Plan d'actionnariat du Management et coûts associés	B	6,2	6,2
Frais d'acquisition de sociétés et complément de prix		0,7	5,1
Autres		3,9	(3,5)
EBITDA ajusté		1 108,0	865,5

A. Inclut les amortissements liés aux immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation, les amortissements des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises.

B. Correspond aux plans de rémunération en actions et coûts associés.

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur de passifs sectoriels, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de reporting.

4.3 Informations sur les secteurs

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023				
		Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires des activités avec des clients externes	5.1	979,8	2 527,2	396,8	—	3 903,8
Chiffre d'affaires intersectoriel		5,6	23,7	2,9	(32,2)	—
Total Chiffre d'affaires sectoriel		985,3	2 550,9	399,7	(32,2)	3 903,8
EBITDA ajusté	4.2	244,2	725,2	138,5	—	1 108,0
Dépenses d'investissement*		95,2	226,0	96,9	—	418,0

*Hors droits d'utilisation liés à IFRS16

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022				
		Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires des activités avec des clients externes	5.1	695,3	2 236,4	419,8	—	3 351,5
Chiffre d'affaires intersectoriel		12,1	8,8	—	(20,9)	—
Total Chiffre d'affaires sectoriel		707,4	2 245,2	419,8	(20,9)	3 351,5
EBITDA ajusté	4.2	146,5	554,5	164,6	—	865,5
Dépenses d'investissement*		73,3	209,6	84,1	—	367,0

*Hors droits d'utilisation liés à IFRS16

4.4 Répartition du chiffre d'affaires par « marchés finaux »

Conformément à IFRS 8.32, le Groupe présente ci-dessous la ventilation du chiffre d'affaires en fonction des utilisations attendues des emballages en verre (notion de « marché final » telle que définie en interne) :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Vins tranquilles	1 180,6	1 149,4
Vins pétillants	474,6	392,1
Spiritueux	617,8	413,0
Bières	455,4	415,4
Produits alimentaires	646,6	531,5
Boissons non alcoolisées	433,7	358,9
Autres	95,1	91,2
Chiffre d'affaires	3 903,8	3 351,5

4.5 Informations au niveau de l'entité

Conformément à IFRS 8.33, le chiffre d'affaires réalisé en France et à l'étranger est présenté en **note 5.1**.

Par ailleurs, la répartition par zone géographique des actifs non courants (autres que le Goodwill, les relations clients, les ajustements de juste valeur sur immobilisations corporelles, les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi) est présentée ci-dessous.

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
France	338,6	313,8
Italie	419,9	375,4
Espagne	238,5	222,9
Allemagne	221,2	205,3
Brésil	249,6	163,0
Autres pays	326,3	326,8
Total	1 794,1	1 607,2

Les relations clients ne sont pas suivies par le Groupe par pays et ont ainsi été exclues de l'analyse des actifs non courants ventilés par pays.

4.6 Informations relatives aux principaux clients

Aucun client du Groupe ne représente individuellement plus de 10 % des ventes en 2023 et 2022.

Note 5 – Éléments du résultat opérationnel

5.1 Chiffre d'affaires

PRINCIPES COMPTABLES

Les activités de Verallia couvrent essentiellement la fabrication d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires (bouteilles et pots).

Conformément aux usages du commerce et des pratiques en vigueur sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, les accords commerciaux avec les clients ne comportent généralement pas d'engagement de volumes d'achat ni pénalités de résiliation significatives. Par ailleurs, aucun versement forfaitaire initial significatif n'est effectué. Ainsi, chaque commande combinée à un contrat cadre éventuel correspond à un contrat au sens d'IFRS 15. Les contrats courent généralement sur une période inférieure à un an et en vertu des dispositions d'IFRS 15, le carnet de commandes n'est donc pas présenté. Les coûts d'obtention des contrats ne sont pas significatifs.

Chaque contrat contient une obligation de performance correspondant à la livraison des bouteilles et pots. Le chiffre d'affaires généré par la vente de bouteilles et de pots est comptabilisé au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, soit lorsque le produit est expédié ou livré, en fonction des incoterms.

Dans le cadre de son fonctionnement, en dehors des prestations de transport, le Groupe n'implique pas d'intermédiaire dans la vente des biens à ses clients. De ce fait, l'analyse agent / principal n'est pas pertinente.

Le chiffre d'affaires correspond au montant à recevoir pour les biens fournis dans le cours normal des activités, à l'exception des montants collectés pour le compte de tiers tels que les taxes sur les ventes, les taxes sur les biens et services et les taxes sur la valeur ajoutée.

Les moules sont comptabilisés en immobilisations corporelles dans la mesure où leur achat ne constitue pas une obligation de prestation distincte (absence de transfert du contrôle de ceux-ci aux clients).

Les contrats ne sont assortis d'aucune composante de financement puisque le délai entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et le paiement est généralement court. De ce fait, le Groupe n'ajuste pas le prix de transaction en fonction de la valeur temps de l'argent. Par ailleurs, les actifs et passifs de contrat ne sont pas significatifs.

Chiffre d'affaires par pays d'origine

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
France	947,1	873,7
Italie	874,8	714,8
Espagne	581,3	507,8
Allemagne	586,8	497,0
Brésil	236,2	203,1
Autres pays	677,6	555,1
Total chiffre d'affaires	3 903,8	3 351,5

Le pays d'origine correspond au lieu d'implantation de l'entité facturant le chiffre d'affaires.

5.2 Charges par fonction et par nature

PRINCIPES COMPTABLES

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus. Il s'agit principalement des coûts des matières premières, de l'énergie, des charges salariales, des coûts de transport, des amortissements des équipements de production.

Frais commerciaux, généraux et administratifs

Les frais commerciaux, généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de marketing, de finance et comptabilité, d'informatique, juridiques, de ressources humaines, techniques et de recherche et développement.

La répartition du coût des ventes et des frais commerciaux, généraux et administratifs par nature de charges se présente comme suit :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Matières premières, énergie, transport et autres coûts de production		(2 162,3)	(1 920,0)
Frais de personnel*	A	(650,1)	(567,4)
Amortissements*	B	(253,5)	(234,1)
Total des coûts des ventes et frais commerciaux, généraux et administratifs		(3 065,9)	(2 721,5)

A. Les frais de personnel incluent :

- 2,0 millions d'euros en 2023 et 2,9 millions d'euros en 2022 de coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi (notes **19.1** et **19.2**) ;
- 6,2 millions d'euros en 2023 de coûts relatifs aux plans de rémunération en actions, comme en 2022 (note **19.3**).

B. Inclut les amortissements des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des immobilisations (notes **10 et 11**), à l'exception de la relation client qui est en « Éléments liés aux acquisitions ».

* Inclut des frais de recherche et développement nets des crédits d'impôts recherche obtenus à hauteur de 2,2 millions d'euros en 2023 et 6,1 millions d'euros en 2022. La variation par rapport à 2022 s'explique par l'obtention de crédits Impôts recherche plus élevés en 2023 (5,6 millions d'euros).

Note 6 – Autres éléments du résultat opérationnel

6.1 Éléments liés aux acquisitions

PRINCIPES COMPTABLES

Les éléments liés aux acquisitions concernent principalement l'impact des ajustements comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (dotations aux amortissements des actifs exclusivement reconnus par le biais de regroupements d'entreprises, tels que les relations clients), ainsi que les coûts d'acquisition tels que les honoraires divers et les coûts de due diligence dans le cadre d'acquisitions réalisées ou envisagées. Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des « frais commerciaux généraux et administratifs » compte tenu de leur matérialité.

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Coûts d'acquisition et M&A		(0,7)	(5,1)
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises	A	(70,6)	(60,5)
Éléments liés aux acquisitions		(71,3)	(65,6)

A. Représente l'amortissement des relations clients sur une durée d'utilité de 12 ans du Groupe Verallia reconnu en 2015 (740 millions d'euros de valeur brute) et à l'amortissement des relations clients du groupe Allied acquis en 2022 sur une durée d'utilité de 17 ans, du fait du caractère premium des produits (169,3 millions d'euros de valeur brute, cf note **10**).

6.2 Autres produits et charges opérationnels

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des événements significatifs intervenus pendant la période de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ils englobent notamment les gains et pertes sur cessions, les pertes de valeur, les litiges importants en dehors du cours normal des activités, les coûts de restructuration encourus lors de la cession ou de l'arrêt d'activités, et les coûts relatifs aux mesures de réduction des effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent ainsi :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Gains sur cessions d'actifs	A	12,2	4,4
Reprise des dépréciations d'actifs		1,3	—
Autres produits		13,5	4,4
Coûts de restructuration	B	(3,4)	0,8
Pertes sur cessions d'actifs et actifs mis au rebut	C	(9,0)	(3,1)
Dépréciation d'actifs		(3,8)	(1,4)
Autres	D	(2,5)	(6,8)
Autres charges		(18,7)	(10,4)
Autres produits et charges - net		(5,2)	(6,0)

- A. En 2023, ce montant correspond au remboursement de l'assurance pour sinistres survenus en Argentine et au Royaume Uni.
- B. Comme en 2023, le montant correspond essentiellement à la réestimation du plan de transformation en France incluant les coûts relatifs à l'arrêt d'un four et les mesures d'accompagnement au départ.
- C. En 2023, l'impact concerne essentiellement la mise au rebut des actifs au Royaume Uni suite aux sinistres incendie, couverts par l'assurance.
- D. Inclut principalement en 2023 une provision pour risques environnementaux.

Note 7 – Résultat financier

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier englobe pour l'essentiel les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des actifs financiers et des provisions, le coût financier relatif aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les commissions d'affacturage, les frais bancaires, la variation de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture, et les gains ou pertes de change latents et réalisés. Par ailleurs, il comprend la charge d'intérêts liés aux dettes de loyers (voir note 17.5).

Les produits financiers sont pour l'essentiel composés des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Charges d'intérêts hors dette de loyer	A	(71,7)	(34,9)
Charges d'intérêts liées à la dette de loyer	17.5	(2,4)	(1,4)
Amortissement des frais d'émission d'emprunt, et autres *		(14,3)	(17,1)
Produits financiers de la trésorerie et autres	B	28,7	20,3
Coût de l'endettement financier net		(59,7)	(33,1)
Charges liées au refinancement	C	(2,2)	—
Gains et pertes de change	D	(15,3)	(12,8)
Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite et autres avantages	19.1	(3,0)	(1,3)
Profit (Perte) sur la situation monétaire nette en Argentine (IAS 29)	2.4	(38,8)	(33,5)
Résultat financier		(119,0)	(80,7)

* Autres : correspondent principalement à l'amortissement des frais de financement et primes d'émission d'emprunt ainsi qu'aux commissions d'affacturage et autres frais bancaires.

- A. Correspond principalement aux charges d'intérêts sur les emprunts (décrits en note 17).
- B. Correspond en 2023 aux produits financiers de placement principalement en Argentine et chez Verallia Packaging, en 2022 aux produits financiers de placement principalement en Argentine.
- C. Correspond principalement en 2023 à l'amortissement accéléré des frais d'émission restant à amortir du Prêt à Terme A et de la Ligne de Crédit Renouvelable mis en place en 2019 et refinancés en avril 2023.
- D. Correspond en 2023 et 2022 principalement aux effets de change en devises, et aux effets de variation des dérivés de change

Note 8 – Impôt sur le résultat

PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

La charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales en vigueur, ou pratiquement en vigueur à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent.

Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs au bilan et leurs valeurs fiscales respectives (sauf exceptions).

L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts différés d'une modification des taux d'imposition et des lois fiscales est généralement comptabilisée en produit/charge fiscale sur la période pendant laquelle la modification est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition attendus pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur, ou pratiquement en vigueur, à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Ils sont revus à chaque date de clôture et ils font l'objet d'une réduction de valeur dès lors qu'il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable futur suffisant sera disponible. Pour déterminer si les actifs d'impôts différés doivent être comptabilisés pour les reports de pertes fiscales, le Groupe applique différents critères qui prennent en compte la période de recouvrement probable en fonction des projections économiques et de la stratégie de recouvrement des pertes fiscales sur le long terme appliqué dans chaque pays.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Le jugement de la Direction est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure les déficits fiscaux pourront être récupérés par le Groupe entraînant la comptabilisation d'un actif d'impôts différés. En évaluant la comptabilisation des actifs d'impôts différés, la Direction examine s'il est plus probable qu'improbable, que ceux-ci soient utilisés. In fine, les actifs d'impôts différés seront utilisés si un bénéfice imposable suffisant est disponible pendant les périodes au cours desquelles les différences temporelles deviendront déductibles. Les estimations du bénéfice imposable et des utilisations des reports de pertes fiscales sont établies sur la base des prévisions de résultat découlant du budget, du plan à moyen terme et, si nécessaire, sur la base de prévisions supplémentaires.

Par ailleurs, le Groupe a appliqué l'exemption temporaire obligatoire introduite par l'amendement à IAS12 - Réforme fiscale internationale - Modèle de règles de Pilier 2, consistant à ne pas comptabiliser d'impôts différés rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. (cf Note 2.1)

8.1 Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges d'impôts sur le résultat :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
France	(33,6)	(13,1)
Hors de France	(143,3)	(122,3)
Impôts courants	(176,8)	(135,5)
France	7,1	2,0
Hors de France	2,4	11,3
Impôts différés	9,5	13,3
Total Impôts sur le résultat	(167,4)	(122,1)

8.2 Analyse des impôts différés au bilan

Dans le bilan consolidé, les variations des impôts différés se présentent comme suit :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
À l'ouverture	(248,7)	(199,1)
Charges ou produits d'impôts différés	9,5	13,3
Variation des impôts différés liés aux écarts actuariels IAS19 et à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	128,3	(0,8)
Écarts de conversion et retraitements hyperinflation	1,3	(3,2)
Variation de périmètre	—	(9,3)
Autres	1,2	0,6
Au 31 décembre - Valeur publiée	(108,4)	(198,5)
Ajustements - Impôts différés sur Relations clients Allied*	—	(50,2)
Au 31 décembre - Valeur ajustée	(108,4)	(248,7)

*Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition ; les impôts différés passifs au 31 décembre 2022 ont été ajustés en conséquence de -50,2 millions d'euros. Cet ajustement correspond principalement à la comptabilisation rétrospective des impôts différés sur relations clients rattachées à l'acquisition du groupe Allied Glass. Voir la note 1.2.1 "Faits marquants - Suivi de l'acquisition du groupe Allied Glass".

Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par nature :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Actifs d'impôts différés	33,5	27,5
Passifs d'impôts différés*	(141,9)	(276,2)
Impôts différés nets	(108,4)	(248,7)
Retraites	10,3	8,7
IFRS 16 - Différence temporaire taxable	(15,9)	(10,7)
Dépréciations et amortissements, amortissements dérogatoires et provisions réglementées*	(193,2)	(208,4)
IFRS 16 - Différence temporaire déductible	16,2	10,8
Reports de pertes fiscales	2,6	11,0
Autres **	71,6	(60,1)
Total	(108,4)	(248,7)

*Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition ; les impôts différés passifs au 31 décembre 2022 ont été ajustés en conséquence de -50,2 millions d'euros. Cet ajustement correspond principalement à la comptabilisation rétrospective des impôts différés sur relations clients rattachées à l'acquisition du groupe Allied Glass. Voir la note 1.2.1 "Faits marquants - Suivi de l'acquisition du groupe Allied Glass".

**En 2023, comme en 2022 correspond principalement aux instruments de couverture.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Au 31 décembre 2023, les impôts différés sur déficits reportables reconnus à l'actif s'élevaient à 2,6 millions d'euros (11,0 millions d'euros au 31 décembre 2022) et proviennent principalement de la Russie. La consommation de ces pertes reportables est estimée se poursuivre sur un horizon de 2 ans.

Les impôts différés actifs non reconnus sur déficit, pour un montant de 4,0 millions d'euros (5,9 millions d'euros au 31 décembre 2022), concernent principalement le Chili.

8.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur le résultat figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur dans le pays où réside la société mère du Groupe (France) s'analyse comme suit :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat avant impôts		642,4	477,6
Taux d'imposition en France (%)		25,82 %	25,82 %
Charge d'impôt théorique		(165,9)	(123,3)
Différence de taux d'imposition entre pays	A	0,4	(4,5)
Impôts différés actifs non reconnus		1,3	3,8
Différences permanentes	B	7,0	13,1
Impôt non assis sur le résultat fiscal	C	(9,5)	(8,2)
Retenues à la source		(0,2)	0,1
Autres		(0,5)	(3,1)
Total Impôt sur le résultat		(167,4)	(122,1)

A. Ce poste correspond principalement à l'impact du différentiel de taux entre le taux d'imposition en France et le taux d'imposition appliqué par les filiales du Groupe.

B. Ce poste correspond essentiellement à la taxation d'une quote-part des dividendes et à la réintégration de charges nettes non déductibles.

C. Ces impôts sont essentiellement composés de la CVAE en France et de l'IRAP en Italie.

8.4 Intégration fiscale

Le calcul de la charge d'impôt sur le résultat tient compte des règles spécifiques locales applicables aux entités de Verallia, dont la consolidation fiscale adoptée par Verallia en France, et au Royaume Uni, ainsi qu'en Allemagne en vertu des règles « Organschaft ».

En France, Verallia SA est la tête du groupe d'intégration fiscale française.

8.5 Incertitudes fiscales

Les positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges, et situations contentieuses, réalisés ou probables, relatifs au calcul de l'impôt sur les résultats. Toutes les entités du Groupe peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux voire de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées par le Groupe donnent lieu à l'enregistrement d'un passif dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'interprétation IFRIC 23 - Positions fiscales incertaines.

Les incertitudes fiscales s'élevaient à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (13,3 millions d'euros au 31 décembre 2022) et concernent principalement des propositions de rectifications ou notifications de redressement reçues de l'administration fiscale.

Note 9 – Goodwill

PRINCIPES COMPTABLES

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, tel que décrit en note 3.1.

Pour les besoins des tests de dépréciation (note 12), le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui bénéficie des synergies du regroupement, en fonction du niveau auquel le rendement des investissements est suivi à des fins de gestion interne. Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs de l'entité. Les UGT sont définies sur la base de l'organisation industrielle et correspondent aux pays.

Compte tenu des activités du Groupe, les goodwill sont testés aux niveaux des groupes d'UGT correspondant aux secteurs opérationnels du Groupe (note 4).

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation à chaque fin d'exercice, ou dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'il pourrait subir une perte de valeur.

Les pertes de valeur affectant le goodwill ne peuvent pas être reprises. Les méthodes appliquées par le Groupe pour effectuer les tests de dépréciation sont décrites en note 12.

L'évolution de la valeur nette du goodwill se présente comme suit :

(en millions €)	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Total
Valeur nette publiée au 31 décembre 2022				
Valeur brute	347,5	378,5	57,9	783,9
Valeur nette publiée au 31 décembre 2022	347,5	378,5	57,9	783,9
Valeur nette ajustée au 31 décembre 2022				
Ajustement de la valeur brute du Goodwill Allied*	(120,0)	—	—	(120,0)
Valeur nette ajustée au 31 décembre 2022	227,6	378,5	57,9	664,0
Variations au cours de la période				
Écarts de conversion	2,3	—	2,9	5,2
Variation de périmètre**	—	18,6	—	18,6
Total des variations	2,3	18,6	2,9	23,8
Au 31 décembre 2023				
Valeur brute	229,9	397,1	60,8	687,8
Valeur nette au 31 décembre 2023	229,9	397,1	60,8	687,8

*Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition. Le goodwill a été ajusté en conséquence.

**La variation de périmètre correspond au goodwill provisoire généré lors de l'acquisition des trois sociétés du groupe Santaolalla.

Voir la note 1.2 "Faits marquants"

Note 10 – Autres immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations clients, les brevets, les marques, les logiciels et les coûts de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements et dépréciations cumulés. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les relations clients sont valorisées selon la méthode des surprofits multi périodes, conformément à la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. La durée d'utilité des relations clients est estimée en fonction de la période pendant laquelle les avantages économiques liés à l'actif sont consommés. Les relations clients identifiées lors de l'acquisition de la division emballage en verre de la Compagnie Saint-Gobain en 2015 sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de 12 ans et les relations clients identifiées lors de l'acquisition du groupe Allied en 2022 sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée d'utilité estimée de 17 ans.

Les coûts engagés pour le développement de logiciels en interne – pour l'essentiel des coûts de configuration, de programmation et de tests – sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont généralement amortis sur une durée de 5 ans.

Les brevets et les logiciels informatiques achetés sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, sans excéder une période de vingt ans pour les brevets et de trois à cinq ans pour les logiciels.

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au titre duquel ils sont engagés. Les coûts de développement de procédés qui répondent aux critères de comptabilisation prévus par la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité estimée (sans excéder cinq ans) à compter de la date de la première commercialisation des produits sur lesquels ils portent.

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

(en millions €)	Relations clients	Logiciels	Autres	Total
Valeur nette publiée au 31 décembre 2022				
Valeur brute	724,2	47,2	13,9	785,3
Amortissements et dépréciations cumulés	(432,5)	(36,3)	(3,4)	(472,2)
Valeur nette publiée au 31 décembre 2022	291,7	10,9	10,5	313,1
Valeur nette ajustée au 31 décembre 2022				
Ajustement - Relations clients Allied*	169,3	—	—	169,3
Valeur nette ajustée au 31 décembre 2022	461,0	10,9	10,5	482,4
Variations au cours de la période				
Variations de périmètre et transferts**	—	3,2	(2,7)	0,5
Acquisitions	—	0,1	5,1	5,2
Cessions	—	—	—	—
Écarts de conversion	4,1	(0,1)	—	4,0
Amortissements et dépréciations	(70,7)	(4,7)	(0,6)	(76,0)
Total des variations	(66,6)	(1,5)	1,8	(66,3)
Au 31 décembre 2023				
Valeur brute	899,1	49,5	16,2	964,8
Amortissements et dépréciations cumulés	(504,7)	(39,9)	(4,0)	(548,6)
Valeur nette au 31 décembre 2023	394,4	9,6	12,2	416,2

*Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition ; l'ajustement correspond à la comptabilisation rétrospective des relations clients rattachées à l'acquisition du groupe Allied Glass. Voir la note 1.2 "Faits marquants - Suivi de l'acquisition du groupe Allied Glass".

**Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations incorporelles acquises lors de l'acquisition des trois sociétés du groupe Santaolalla.

Note 11 – Immobilisations corporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et dépréciations éventuelles cumulés. Le coût inclut les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts d'emprunt engagés pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées sont inclus dans le coût de l'actif associé. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amortis en appliquant l'approche par composants selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Principales usines et immeubles de bureaux	30 à 40 ans
Autres constructions	15 à 25 ans
Machines et autres équipements de production	5 à 16 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Mobilier, accessoires, matériel informatique et de bureau	4 à 16 ans

Les équipements incluent en particulier les moules utilisés dans le processus de fabrication des produits qui sont amortis sur la base des « coûts battus », i.e. des unités de production.

Pour répondre aux défis environnementaux et réduire les émissions de CO₂, le Groupe adapte et renouvelle son outil de production avec notamment des fours de nouvelles technologies. Ces nouvelles technologies n'ont aucun impact sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les subventions publiques accordées pour les achats d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en produits constatés d'avance au sein du poste « Autres passifs courants » et comptabilisées en compte de résultat au fur et à mesure que l'actif en question est amorti.

Contrats de location

Selon IFRS 16, un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Ainsi, il a été déterminé que certains contrats de gestion logistique incluant des services de manutention et de gestion des stocks ainsi que la location d'emplacements dédiés à Verallia incluaient une composante location dans la mesure où l'emplacement dédié correspond à un actif identifié, le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques générés par celui-ci et a le droit de diriger l'utilisation de l'emplacement dédié.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (sur la base des durées et non des maturités). C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

La quasi-totalité des actifs corporels du Groupe sont détenus en propre. Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des entrepôts, bureaux, chariots élévateurs et autres équipements industriels, et des véhicules. Il s'agit essentiellement de contrats à loyers fixes (avec indexation éventuellement).

Les durées des locations des entrepôts et des bureaux varient en fonction des pays.

Le caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation est apprécié par le Groupe en prenant en compte :

- les conditions financières pour les périodes optionnelles (loyers avantageux) ;
- pour les biens immobiliers, leur localisation (leur emplacement stratégique à proximité des usines du Groupe et/ou des sites des clients) et les agencements effectués éventuels ;
- et dans certains cas, les projets opérationnels du Groupe et leurs impacts sur l'utilisation du bien en location.

Pour les équipements et véhicules, les durées de location sont généralement comprises entre 3 à 6 ans.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
Comptes consolidés du Groupe

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Immobilisations détenues en propre	A	1 734,7	1 555,4
Droit d'utilisation dans le cadre des contrats de location	B	60,8	53,6
Total valeur nette comptable		1 795,5	1 609,0

A. Les immobilisations corporelles détenues en propre se décomposent de la manière suivante :

(en millions €)	Terrains	Constructions	Machines et équipements	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	66,4	429,1	2 571,5	238,1	3 305,1
Amortissements et dépréciations cumulés	(1,0)	(211,0)	(1 536,5)	(1,2)	(1 749,7)
Valeur nette	65,4	218,1	1 035,0	236,9	1 555,4
Variations au cours de la période					
Variations de périmètre et autres*	0,6	10,1	7,5	3,1	21,3
Acquisitions	0,9	2,0	48,9	361,1	412,9
Hyperinflation (IAS 29)	1,4	9,7	15,0	1,5	27,6
Cessions	—	(0,2)	(2,2)	0,5	(1,9)
Écarts de conversion	(3,1)	(17,0)	(28,1)	(5,0)	(53,2)
Amortissements et dépréciations	(0,1)	(18,2)	(208,0)	(1,1)	(227,4)
Transferts	0,1	20,6	179,9	(200,6)	—
Total des variations	(0,2)	7,0	13,0	159,5	179,3
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	66,1	476,9	2 780,4	398,2	3 721,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(0,9)	(251,8)	(1 732,4)	(1,8)	(1 986,9)
Valeur nette	65,2	225,1	1 048,0	396,4	1 734,7

*Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations corporelles acquises lors de l'acquisition d'une activité de recyclage et des trois sociétés du groupe Santaolalla.

B. Le droit d'utilisation se décompose de la manière suivante :

(en millions d'€)	Constructions	Machines et équipements	Autres	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	38,9	14,7	—	53,6
Additions de la période	14,2	18,4	—	32,6
Diminutions de la période	(0,3)	(1,3)	—	(1,6)
Variations de périmètre et autres	3,0	(3,4)	—	(0,4)
Amortissement	(14,8)	(8,5)	—	(23,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	40,9	20,0	—	60,8

Note 12 – Dépréciation des goodwill et des immobilisations

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'elles pourraient subir une perte de valeur. Les autres immobilisations sont soumises à un test de dépréciation dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'elles pourraient subir une perte de valeur. Ces événements ou situations sont liés à des changements importants et défavorables qui ont une incidence sur l'environnement économique et sur les hypothèses ou objectifs définis au moment de l'acquisition.

Les immobilisations sont testées au niveau des UGT correspondant en général aux pays.

Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'UGT correspondant aux secteurs opérationnels, i.e. l'Europe du Sud et de l'Ouest, l'Europe du Nord et de l'Est et l'Amérique latine. La répartition du goodwill généré lors de l'acquisition des activités emballage du Groupe Compagnie de Saint-Gobain en 2015 a été effectuée en fonction de la contribution à l'EBITDA de chaque groupe d'UGT.

Lorsque la valeur comptable des UGT ou groupes d'UGT dépasse leur valeur recouvrable, une dépréciation est constatée et affectée en premier à la valeur comptable de tout goodwill attribué aux groupes d'UGT.

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, qui est évaluée par rapport à leurs projections de flux de trésorerie actualisés futurs attendus.

Les pertes de valeur enregistrées au titre du goodwill ne peuvent être reprises via le compte de résultat. Pour les immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, une dépréciation comptabilisée au cours des périodes précédentes pourra être reprise, en tenant compte de l'ajustement des amortissements, s'il existe un indice montrant que la perte de valeur n'existe plus et que la valeur recouvrable de l'actif est supérieure à sa valeur comptable.

En 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Groupe Verallia avait identifié un indice de perte de valeur au niveau des UGT correspondant à l'Ukraine et la Russie et avait donc réalisé également un test de dépréciation des actifs au niveau de ces deux UGT, en sus des tests de dépréciation annuels du goodwill au niveau des groupes d'UGT.

L'exposition du Groupe en Ukraine et en Russie reste faible. Comme pour l'Ukraine, le chiffre d'affaires réalisé en Russie représente moins de 3 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, compte tenu du bon niveau d'activité et de rentabilité sur la période, des perspectives des deux UGT et de la stabilité des hypothèses de taux, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié par le Groupe. En l'absence d'indice de perte de valeur, tel que défini dans la norme IAS 36, aucun test de dépréciation n'a donc été effectué au 31 décembre 2023 au niveau des UGT Ukraine et Russie.

En revanche, compte tenu de la dévaluation du peso argentin en 2023, le Groupe a également testé les actifs de l'UGT Argentine au 31 décembre 2023.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Les hypothèses, jugements et estimations sur lesquelles se fondent les tests de valeur sont les principales hypothèses retenues pour l'estimation des valeurs recouvrables dans le calcul de la valeur d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus) qui dépendent de l'appréciation du contexte économique et financier.

De plus, les hypothèses retenues, pour le calcul des flux futurs de trésorerie, tiennent compte du risque climat et prennent en compte les dépenses nécessaires pour renforcer la circularité des emballages en verre et décarboner les activités. En effet, les engagements pris par le Groupe en matière d'investissements permettant la réduction des émissions de CO₂ sont intégrés dans les estimations retenues pour les années à venir.

Le Groupe n'a constaté aucune perte de valeur de ses actifs liés au changement climatique.

De même, aucune perte de valeur des goodwill et des actifs testés n'a été constatée en 2023 et 2022.

Projections de flux de trésorerie

Les projections de flux de trésorerie futurs correspondent au budget financier pour l'année à venir, au plan stratégique pour les 2 années suivantes et à une extrapolation pour les 4^e et 5^e années.

Pour déterminer ses flux de trésorerie, le groupe s'appuie sur différentes hypothèses macro-économiques : taux de change, croissance PIB, inflation, évolution des prix des matières premières, de l'énergie et des emballages. Pour l'énergie, le Groupe établit des hypothèses sur la base de l'évolution attendue des sous-jacents au prix des énergies (Brent, TTF, NCG). Ces hypothèses sont déterminées à partir de données externes et en tenant compte des couvertures matières mises en place.

Par ailleurs, le Groupe tient compte du planning prévisionnel des arrêts (entretien des fours et entretien des machines) et du déploiement du plan d'amélioration de la performance industrielle.

Pour les deux années extrapolées du test (4^e et 5^e années), le Groupe utilise des taux de croissance et de marge, ainsi qu'un BFR, relativement proches de la dernière année du Plan.

Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période de cinq ans font l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance à l'infini constant estimé à partir des performances passées et des prévisions de croissance du marché.

Les hypothèses retenues pour réaliser le plan sont basées sur les hypothèses économiques de croissance et sont cohérentes avec les performances passées.

En 2022, pour les UGT Ukraine et Russie, et par voie de conséquence le groupe d'UGT Europe du Nord et de l'Est, les flux de trésorerie avaient été projetés sur 10 ans pour tenir compte du contexte géopolitique et économique incertain. En 2023, suite à l'évolution favorable pour Verallia du contexte économique en Russie et en Ukraine et à la réouverture de l'usine

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Zorya en Ukraine, le retour à un environnement opérationnel stable plus rapide que prévu a conduit à projeter les flux de trésorerie sur 5 ans pour le test de dépréciation du groupe d'UGT Europe du Nord et de l'Est.

Principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilités de chaque groupe d'UGT

	Exercice clos au 31 décembre	
	2023	2022
Europe du Sud et de l'Ouest		
Taux d'actualisation	8,8%	8,0%
Taux de croissance à l'infini	2,9%	2,9%
Europe du Nord et de l'Est		
Taux d'actualisation	8,6%	De 9,4% à 7,2%
Taux de croissance à l'infini	2,9%	2,9%
Amérique latine		
Taux d'actualisation	11,7%	12,3%
Taux de croissance à l'infini	2,9 %	2,9 %

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus au 31 décembre 2023 ont été actualisés par rapport au 31 décembre 2022. Les taux de croissance à l'infini retenus au 31 décembre 2022 sont impactés par les perspectives d'inflation de la zone ou des pays concernés. Les WACC intègrent également ces perspectives d'inflations et les risques de chaque pays.

En 2022, compte tenu de la situation exceptionnelle en Ukraine et en Russie, des WACC différenciés ont été déterminés pour chaque année de l'horizon de 10 ans pour ces deux UGT et par voie de conséquence pour le groupe d'UGT Europe du Nord et de l'Est incluant ces deux UGT. En 2023, compte tenu de la normalisation de la situation pour Verallia en Ukraine et Russie, le groupe a retenu l'approche usuelle d'un taux d'actualisation unique pour le groupe d'UGT Europe du Nord et de l'Est.

S'agissant du test de dépréciation du groupe d'UGT Amérique latine, l'incertitude sur le niveau d'inflation applicable en Argentine à long terme et la capacité démontrée en 2023 par l'entité argentine Rayen Cura à répercuter l'hyperinflation dans ses prix de vente a conduit le Groupe, comme en 2022, à réaliser les tests de dépréciation sur une base Euro. Ainsi un taux de croissance à l'infini de 2,9 % a été retenu.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté et des actifs testés, à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance long terme pour la valeur terminale et les flux de trésorerie de l'année terminale étant donné qu'ils représentent une part significative de la valeur recouvrable.

Pour l'année 2023, pour les groupes d'UGT Europe du Nord et de l'Est, Europe du Sud et de l'Ouest et l'Amérique latine, une augmentation du WACC de 1 point de pourcentage ou une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point de pourcentage ou une baisse du flux de trésorerie de l'année terminale de 10% ne conduiraient à aucune dépréciation.

Note 13 – Autres actifs non courants

Le tableau ci-dessous présente la répartition des autres actifs non courants :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Titres de participation	21	8,2	7,6
Prêts, dépôts et garanties	21	27,3	24,6
Excédents des régimes de retraite		1,7	4,4
Autres *		20,5	149,7
Total Autres actifs non courants		57,8	186,3

* La ligne « Autres » correspond principalement à la juste valeur des instruments dérivés de couverture de taux.

Les prêts, dépôts et garanties comprennent les réserves et comptes de garantie au titre des contrats d'affacturage (note 14.4). Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable nette des autres actifs non courants :

(en millions €)	Titres de participation	Prêts, dépôts et garanties	Excédents des régimes de retraite	Autres	Total
Au 31 décembre 2022					
Valeur brute	8,5	31,6	4,4	149,7	194,2
Dépréciation	(0,9)	(7,0)	—	—	(7,9)
Valeur nette	7,6	24,6	4,4	149,7	186,3
Variations au cours de la période					
Augmentations (Diminutions)	0,6	6,8	—	3,8	11,3
Dépréciation	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	—	(4,2)	—	—	(4,2)
Transferts et autres mouvements	—	—	(2,6)	(132,9)	(135,6)
Total des variations	0,6	2,6	(2,6)	(129,1)	(128,5)
Au 31 décembre 2023					
Valeur brute	9,1	34,3	1,7	20,5	65,7
Dépréciation	(0,9)	(7,0)	—	—	(7,9)
Valeur nette	8,2	27,3	1,7	20,5	57,8

Note 14 – Variation du besoin en fonds de roulement net

La variation du besoin en fonds de roulement net en 2023 et 2022 se présente comme suit :

(en millions €)	Notes	31 décembre 2022	Ajuste- ments **	31 décembre 2022 ajusté	Impact des flux de trésorerie	Change et autres	Variation de périmètre	31 décembre 2023
Stocks	14.1	536,8	—	536,8	191,8	(19,2)	2,1	711,5
Créances d'exploitation	14.2	409,5	—	409,5	(156,7)	(30,7)	4,5	226,7
Dettes d'exploitation	14.3	(944,5)	—	(944,5)	41,5	13,6	(2,3)	(891,8)
Dettes fournisseurs d'immobilisations	14.3	(156,2)	—	(156,2)	1,5	(0,3)	—	(155,0)
Besoin en fonds de roulement opérationnel		(154,4)	—	(154,4)	78,1	(36,6)	4,4	(108,6)
Autres créances (hors exploitation) *	14.2	233,2	—	233,2	(689,3)	489,4	—	33,3
Autres dettes (hors exploitation) *	14.3	(76,5)	0,9	(75,6)	681,7	(809,0)	(0,1)	(203,0)
Actifs et passifs d'impôts exigibles		(38,9)	—	(38,9)	(15,2)	4,0	(1,1)	(51,2)
Total du besoin en fonds de roulement		(36,6)	0,9	(35,7)	55,2	(352,2)	3,1	(329,4)
Variation du besoin en fonds de roulement		(73,4)	0,9	(72,5)				(293,7)

Réconciliation au tableau résumé des flux de trésorerie consolidés :

Variations des stocks	(191,8)
Variations des créances clients, dettes fournisseurs et des autres débiteurs et créiteurs	92,7
Charge d'impôt exigible	176,8
Impôts payés	(131,4)
Augmentation (Diminution) des dettes sur immobilisations	(1,5)
Total	(55,2)

* Autres créances et autres dettes (hors exploitation): la colonne « change et autres » correspond principalement à la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture d'énergie.

** Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition ; les autres dettes au 31 décembre 2022 ont été en conséquence ajustées de -0,9 million d'euros.

14.1 Stocks

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de la valeur nette probable de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'achat, les coûts de production et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement et dans leur état actuel. Il est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et, dans certains cas, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur nette probable de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, minoré des coûts estimés d'achèvement et de vente. Les stocks acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Une dépréciation sur stocks est comptabilisée afin de constater la perte de valeur des stocks. Pour les stocks de produits finis, la provision concerne généralement les stocks dont la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable, les stocks ne répondant pas aux normes qualités de commercialisation et les stocks dont la rotation lente est susceptible d'entraîner une dégradation des stocks.

Les stocks nets évoluent de la manière suivante :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre					
	2023			2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	225,5	(29,4)	196,1	192,8	(24,5)	168,3
Stock d'en-cours	3,1	(1,9)	1,2	2,2	(1,6)	0,6
Produits finis	529,9	(15,7)	514,2	373,9	(6,0)	367,9
Total des stocks	758,5	(47,0)	711,5	568,9	(32,1)	536,8

14.2 Créances clients et autres actifs courants

PRINCIPES COMPTABLES

Comptabilisation

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuelles (le cas échéant). Les créances clients étant généralement exigibles sous un an, leur valeur nominale se rapproche de leur juste valeur.

En revanche, les créances avec recours (créances qui ne sont pas garanties par le factor car dépassant les agréments soit de l'assurance, soit du factor) rentrant dans le programme d'affacturage sont gérées selon le modèle économique de « collecte et de vente » et sont évaluées en juste valeur au bilan en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Dépréciation

La politique de dépréciation des créances clients et comptes rattachés est décrite en note 21.

Les créances clients - valeurs brutes, dépréciations et valeurs nettes - se décomposent comme suit:

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre					
	2023			2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients	163,9	(19,6)	144,3	262,9	(12,5)	250,4

Le tableau suivant présente l'antériorité des créances clients au 31 décembre 2023 et 2022 :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre					
	2023			2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances non échues	141,5	(5,8)	135,7	246,8	(7,8)	239,0
Créances échues	22,4	(13,8)	8,6	16,1	(4,7)	11,4
A moins de 30 jours	14,7	(6,1)	8,6	9,7	(0,7)	9,0
De 30 à 90 jours	0,2	(0,2)	—	2,3	(0,6)	1,7
Plus de 90 jours	7,5	(7,5)	—	4,1	(3,4)	0,7
Total des créances clients	163,9	(19,6)	144,3	262,9	(12,5)	250,4

Les actifs courants se répartissent comme suit:

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Avances aux fournisseurs	4,0	11,5
Charges sociales payées d'avance	0,7	0,4
Autres impôts et taxes payés d'avance et récupérables (autres que les impôts sur les sociétés)	51,3	76,2
Autres créances d'exploitation	24,3	70,8
Dérivés actifs	26,9	228,3
Autres créances non commerciales	8,5	5,1
Autres actifs courants	115,7	392,3

14.3 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fournisseurs et comptes rattachés, autres créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles sous un an, de sorte que leur valeur nominale se rapproche de leur juste valeur.

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants se décomposent comme suit :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Dettes fournisseurs	627,1	740,6
Acomptes clients	79,0	14,6
Dettes sur immobilisations	154,9	156,2
Subventions reçues	13,9	14,5
Charges de personnel à payer	131,2	128,5
Dettes fiscales (autres que les impôts sur les sociétés)	21,4	15,2
Dérivés passifs	182,2	48,1
Autres *	40,0	58,7
Autres passifs courants	622,6	435,6
Total des dettes fournisseurs et autres passifs courants	1 249,7	1 176,4

*Le groupe Verallia a acquis, le 8 novembre 2022, l'intégralité des titres de la société Tonic Topco du groupe Allied Glass. Le Groupe a finalisé l'identification des actifs acquis et passifs repris pendant la période d'affectation du prix d'acquisition ; les autres dettes au 31 décembre 2022 ont été en conséquence ajustées de -0,9 million d'euros.

14.4 Affacturage

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, les créances sont décomptabilisées du bilan consolidé.

Conformément à IFRS 9, les créances cédées sont décomptabilisées dès lors que le contrat d'affacturage transfère au cessionnaire les droits contractuels aux flux de trésorerie et la quasi-totalité des risques et avantages associés (cessions de créances sans recours).

Lorsque les créances clients sont vendues avec recours limité et que la quasi-totalité des risques et des avantages associés à ces créances ne sont pas cédés, les créances restent incluses dans le bilan consolidé. Les entrées et sorties de trésorerie liées aux contrats d'affacturage pour lesquels le Groupe ne décomptabilise pas les créances sont présentées sur une base nette en flux de trésorerie liés aux activités de financement. Les contrats par lesquels le Groupe décomptabilise des créances se traduisent par des variations des créances clients qui sont comptabilisées en flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Sur le 2ème semestre 2022, le Groupe a renouvelé et augmenté son programme d'affacturation pan-européen d'un montant maximum de 500 millions d'euros auprès de Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Ce programme, effectif à compter du 1er décembre 2022 pour une durée de 3 ans est désormais, depuis 2022, basé sur le Sustainability-Linked Financing Framework du Groupe, et intègre des critères environnementaux. Les deux objectifs de performance liés au développement durable sont (i) réduire les émissions annuelles de CO₂ de Verallia (Scopes 1 et 2) à 2 625 kt CO₂ pour l'année 2025 ; et (ii) atteindre un taux d'utilisation de calcin externe de 59 % dans ses productions d'ici 2025.

Le Groupe dispose également de lignes locales dans certains pays (notamment en Italie et en Argentine) permettant de bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros supplémentaires.

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Cession de créances sans recours	424,4	324,9
Cession de créances avec recours	11,9	9,6
Total des créances cédées	436,3	334,5

Conformément aux contrats d'affacturation, afin de couvrir le risque de dilution, des réserves et des comptes de garantie sont constitués pour un montant d'environ 3 % des créances cédées selon le contrat en vigueur jusqu'au 30 novembre 2022 et 1,5 % à compter du 1er décembre 2022.

Les montants ainsi enregistrés en « Autres actifs non courants » au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 s'élèvent respectivement à 7,7 millions d'euros et 7,0 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe est entré dans plusieurs programmes d'affacturation proposés par certains de ses clients pour un montant de 69,0 millions d'euros en 2023 et de 45,3 millions d'euros en 2022.

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités et des dépôts à court terme détenus auprès des autres banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte sur la base du bénéfice net consolidé (de la perte nette consolidée) et est ventilé selon trois catégories :

- **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** : y compris les impôts, les coûts d'acquisition liés à la prise de contrôle et les paiements reçus à titre de subventions ;
- **flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** : notamment en cas de prise de contrôle (hors frais d'acquisition), de perte de contrôle y compris les coûts de transaction, d'acquisitions et de cessions de participations non consolidées, d'entreprises associées et de coentreprises ainsi que d'acquisitions et de cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) hors droits d'utilisation résultant des contrats de location ;
- **flux de trésorerie liés aux activités de financement** : notamment l'émission et le remboursement de prêts, l'émission d'instruments de capitaux propres, les transactions sur capitaux propres entre actionnaires (y compris les coûts de transaction et les paiements différés éventuels), les intérêts payés (flux de trésorerie liés aux coûts financiers), les transactions liées aux actions propres et les dividendes payés.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Trésorerie	349,7	271,8
Équivalents de trésorerie	124,9	59,0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	474,6	330,8

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de disponibilités sur des comptes bancaires et de dépôts bancaires à court terme et de fonds monétaires équivalents pour un montant de 474,6 millions d'euros (330,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le Groupe a accès à une partie de la trésorerie détenue par certaines filiales par le biais du paiement de dividendes ou dans le cadre de prêts inter-sociétés. Toutefois, des contraintes locales peuvent retarder ou restreindre cet accès, y compris des restrictions monétaires dans certaines juridictions étrangères. La trésorerie détenue dans des pays ayant des restrictions de convertibilité ou de transférabilité immédiates des devises s'élève à 65,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 (73,1 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La politique du Groupe Verallia est de centraliser la liquidité des filiales au niveau de Verallia Packaging lorsque cela est possible.

Note 16 – Capitaux propres

16.1 Capital social

L'évolution du nombre d'actions et du capital social se présente ainsi :

(en €)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Au 31 décembre 2022	122 289 183	3,38	413 337 439
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (22 juin 2023)	611 445	3,38	2 066 684
Annulation des actions auto-détenues (22 juin 2023)	(611 445)	3,38	(2 066 684)
Au 31 décembre 2023	122 289 183	3,38	413 337 439

Au 31 décembre 2023, le capital social d'un montant de 413 337 438,54 euros et est composé de 122 289 183 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros chacune.

16.1.1 Augmentation de capital

En date du 22 juin 2023, le Directeur-Général, a constaté la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux d'un montant nominal total de 2 066 684,10 euros par émission de 611 445 actions ordinaires nouvelles assortie d'une prime d'émission de 16 551 816,15 euros.

16.1.2 Réduction de capital

Le 22 juin 2023, la Société a procédé à une réduction de capital par annulation de 611 445 d'actions auto-détenues, préalablement rachetées par la société.

16.2 Actions auto-détenues

16.2.1 Rachat d'actions propres

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 5 384 950 actions propres contre 5 031 208 actions propres au 31 décembre 2022 suite aux opérations suivantes :

- attribution définitive de 251 893 actions à certains salariés (cadres) le 23 mars 2023 dans le cadre du plan d'actionnariat ;
- annulation de 611 445 actions ;
- rachat de 1 217 080 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé en 2022.

Verallia a en effet lancé un programme de rachat d'actions et a confié à un prestataire de services d'investissement un mandat de rachat d'actions pour un montant maximum de 50 millions d'euros, sur une période débutant le 7 décembre 2022 et se terminant en novembre 2023. Verallia a l'intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées. Ce programme de rachat d'actions s'inscrit dans la délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2022 au titre de la 16ème résolution.

16.2.2 Contrat de liquidité

Verallia a signé en 2019 un contrat de liquidité AMAFI avec Rothschild Martin Maurel pour l'animation de ses propres actions sur le marché réglementé Euronext Paris. Le contrat de liquidité est entré en vigueur le 6 janvier 2020, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le montant du compte de liquidité est de 3,3 millions d'euros et la Société ne détient pas d'actions propres par le biais de ce contrat de liquidité.

16.3 Réserve de conversion

Sur l'exercice 2023, la variation de la réserve de conversion est de -70,2 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2022.

La diminution de la réserve de conversion est principalement liée à la dévaluation du peso argentin voulue par le nouveau président de l'Argentine, Javier Milei.

16.4 Résultat par action

16.4.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat net part Groupe (en millions €)	470,0	342,0
Nombre d'actions	116 941 934	117 191 417
Résultat de base par action (en €)	4,02	2,92

16.4.2. RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation hors actions propres, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat net part Groupe (en millions €)	470,0	342,0
Nombre dilué d'actions	117 246 749	117 300 110
Résultat dilué par action (en €)	4,01	2,92

Le Groupe a pris en compte l'effet dilutif au titre des plans d'attribution d'actions de performance.

Note 17 – Emprunts et dettes financières

17.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières et dérivés sur endettement financier courants et non courants, déduction faite du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement financier net :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Dettes financières long terme	17.2	1 598,3	1 559,8
Dettes financières court terme	17.2	240,5	201,3
Instruments financiers dérivés - net	17.2	0,3	(24,5)
Endettement financier brut		1 839,1	1 736,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	(474,6)	(330,8)
Endettement financier net		1 364,5	1 405,9

17.2 Évolution de l'endettement financier brut

17.2.1 Émissions obligataires « sustainability-linked »

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de deux emprunts obligataires « Sustainability-Linked », émis en 2021, en ligne avec les « Sustainability-Linked Bond Principles » de l'International Capital Markets Association, respectivement pour un montant total de 500 millions d'euros avec une maturité à 7 ans (au 14 mai 2028) et un coupon de 1,625 % *per annum*² ; et un montant total de 500 millions d'euros avec une maturité à 10 ans (au 10 novembre 2031) et un coupon de 1,875 % *per annum*².

Le taux pourra, le cas échéant, être ajusté à la hausse à compter de la première période d'intérêts suivant le 31 décembre 2025 et jusqu'à la maturité, en fonction de l'atteinte de deux objectifs de performance liés au développement durable, à savoir :

- réduire les émissions annuelles de CO₂ de Verallia (scope 1 et 2) à 2 625kt CO₂ pour l'année 2025 (réduction de 15 % par rapport aux émissions de CO₂ de 2019) ; et
- atteindre un taux d'utilisation de calcaire externe de 59 % dans ses productions d'ici 2025 (augmentation de 10 points par rapport à 2019).

Chacun des objectifs non atteint renchérirait, le cas échéant, le coupon de 12,5 points de base pour la première émission en mai 2021 et le coupon de 10 points de base pour la seconde émission en novembre 2021.

² Prospectus approuvés par l'Autorité des marchés financiers respectivement le 11 mai 2021 sous le visa 21-150 et le 8 novembre 2021 sous le visa 21-477

17.2.2 Facilité de crédits syndiqués

En avril 2023, Verallia a mis en place un crédit syndiqué de 1,1 milliard d'euros sous la forme :

- d'un prêt à terme (Term Loan) de 550 millions d'euros, et
- d'un crédit renouvelable (RCF ou Revolving Credit Facility) de 550 millions d'euros, non utilisé au 31 décembre 2023, qui a pour objet le refinancement par anticipation de son crédit syndiqué signé en 2019 d'un montant de 1 milliard d'euros arrivant à maturité en 2024.

Au 31 décembre 2023, Verallia SA dispose ainsi d'un prêt à terme (Term Loan) de 550 millions d'euros et d'un crédit renouvelable (RCF ou Revolving Credit Facility) de 550 millions d'euros, non utilisé.

Le prêt à terme a une maturité de quatre ans qui pourra être prolongée d'une année supplémentaire, le crédit renouvelable a une maturité de cinq ans qui pourra être prolongée de deux fois une année supplémentaire.

La marge applicable au prêt à terme a été initialement fixée à 150 points de base au-dessus de l'Euribor, avec un mécanisme d'ajustement (ratchet) à la hausse ou à la baisse. Le prêt à terme est actuellement indexé sur l'Euribor 3 mois.

Les conditions de ces facilités sont indexées sur des indicateurs RSE. Ces indicateurs pourront faire varier les marges à la hausse comme à la baisse ($\pm 1\frac{2}{3}$ bps par indicateur), et sont liés aux trois domaines suivants : la réduction des émissions de CO₂ du scope 1 & 2, l'optimisation de la consommation d'eau dans nos usines et la promotion de la diversité et l'inclusion.

17.2.3 Négociable European Commercial Paper (NEU CP)

Le 28 septembre 2023, le groupe Verallia a transféré son programme de financement à court terme de Negotiable European Commercial Paper (NEU CP) au niveau de Verallia S.A., en remplacement de celui existant sur sa filiale Verallia Packaging, détenue à 100% par Verallia S.A.

Le programme de NEU CP a été porté à un montant maximal en principal de 500 M€ contre 400 M€ auparavant. L'ancien programme de Verallia Packaging sera mis en extinction dès les premières émissions au niveau de Verallia S.A. et s'éteindra progressivement jusqu'à la maturité de son encours. Le programme ne sera pas noté dans la mesure où les actions et les obligations émises par Verallia S.A. sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Au 31 décembre 2023, l'encours des émissions s'élevait à 158,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, l'encours des émissions s'élevait à 150,3 millions d'euros.

17.2.4 Emprunt amortissable auprès de Bpifrance, actionnaire Verallia (convention réglementée)

La Société avait conclu en décembre 2021, un contrat de prêt amortissable pour un montant total en principal de 30,0 millions d'euros avec Bpifrance. Ce prêt, intégralement tiré, porte intérêt à un taux fixe annuel de 0,40 % et une maturité de 3 ans. L'encours est de 12,5 millions d'euros à fin décembre 2023.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
Comptes consolidés du Groupe

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, la ligne crédit renouvelable de 550 millions d'euros n'était pas utilisée.

(en millions €)	Notes	Montant notionnel ou maximum	Devise	Taux contractuel	Taux d'intérêt effectif	Échéance finale	Type de facilité	Coûts différés et primes d'obligations	Valeur comptable au 31 décembre 2023		Total au 31 décembre 2023
									Non courant	Courant	
Emprunt Obligataire "Sustainability- Linked" Novembre 2021		500,0	EUR	1,875 %	2,07 %	10/11/2031	Échéance	6,7	493,3	1,3	494,6
Emprunt Obligataire "Sustainability- Linked" Mai 2021		500,0	EUR	1,625 %	1,72 %	14/05/2028	Échéance	2,0	498,0	5,2	503,2
Ligne de crédit renouvelable (plancher 0 %) RCF		550,0	EUR	Euribor + 0,75%	4,93 %	17/04/2028	Renouvelable	2,6	—	—	—
Prêt à terme B (plancher 0 %)		550,0	EUR	Euribor + 1,25%	5,39 %	16/04/2027	Échéance	2,5	545,0	5,2	550,2
Dette de loyers	17.5								41,3	20,2	61,5
Autres emprunts									20,7	15,4	36,1
Total de la dette à long terme									1 598,3	47,3	1 645,6
Titres de créances négociables (NeuCP)		500,0	EUR							158,2	158,2
Autres emprunts										35,0	35,0
Total de la dette à court terme										193,2	193,2
Total de dette financière									1 598,3	240,5	1 838,8
Dérivés sur financement passif	20.2								12,2	8,7	20,9
Dette financière et dérivés passifs									1 610,5	249,2	1 859,7
Dérivés sur financement actif	20.2								(16,4)	(4,2)	(20,6)
Endettement financier brut									1 594,1	245,0	1 839,1

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, la ligne de crédit renouvelable de 500 millions n'était pas utilisée.

(en millions €)	Notes	Montant notionnel ou maximum	Devise	Taux contractuel	Taux d'intérêt effectif	Échéance finale	Type de facilité	Coûts différés et primes d'obligations	Valeur comptable au 31 décembre 2022		Total au 31 décembre 2022
									Non courant	Courant	
Emprunt Obligataire "Sustainability- Linked" Novembre 2021		500,0	EUR	1,875 %	2,07 %	10/11/2031	Échéance	7,6	492,4	1,3	493,7
Emprunt Obligataire "Sustainability- Linked" Mai 2021		500,0	EUR	1,625 %	1,72 %	14/05/2028	Échéance	2,5	497,5	5,2	502,7
Ligne de crédit renouvelable (plancher 0 %) RCF1		500,0	EUR	Euribor + 0,85%	0,85 %	07/10/2024	Renouvelable	1,1	—	—	—
Prêt à terme A (plancher 0 %)		500,0	EUR	Euribor + 1,25%	4,39 %	07/10/2024	Échéance	1,1	497,8	2,8	500,6
Dettes de loyers	17.5								36,2	17,3	53,5
Autres emprunts									35,9	15,6	51,5
Total de la dette à long terme									1 559,8	42,2	1 602,0
Titres de créances négociables (NeuCP)		400,0	EUR							150,3	150,3
Autres emprunts										8,9	8,9
Total de la dette à court terme									—	159,1	159,1
Total de dette financière									1 559,8	201,3	1 761,1
Dérivés sur financement passif	20.2								2,5	(0,4)	2,0
Dette financière et dérivés passifs									1 562,2	200,9	1 763,1
Dérivés sur financement actif	20.2								(26,5)	—	(26,5)
Endettement financier brut									1 535,7	200,9	1 736,6

17.3 Structure de la dette du Groupe

La composition des taux d'intérêt du portefeuille total de la dette financière après prise en compte des instruments dérivés est la suivante :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Endettement à taux fixe	1 642,0	1 594,3
Endettement à taux variable	197,1	142,4
Endettement brut	1 839,1	1 736,6

17.4 Calendrier de remboursement de la dette

Le profil des échéances de la dette financière et des dérivés du Groupe est le suivant :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Moins d'un an	245,1	200,9
Entre deux et cinq ans	1 089,6	539,2
Plus de cinq ans	504,4	996,6
Endettement brut	1 839,1	1 736,6

Au 31 décembre 2023, les emprunts à moins d'un an incluent principalement les titres de créances négociables NEU CP pour 158,2 millions d'euros, contre 150,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

17.5 Dette de loyers

Au 31 décembre 2023, la dette de loyers s'élève à 61,5 millions d'euros.

(en millions d'€)	Dette de loyers Court Terme	Dette de loyers Long Terme	Dettes de loyers
31 décembre 2022	17,3	36,2	53,5
Remboursements	(23,4)	(3,3)	(26,7)
Augmentations et modifications de contrats	24,0	8,4	32,3
Intérêts capitalisés	2,4	—	2,4
Effet des variations de périmètre	—	—	—
Autres	—	—	—
31 décembre 2023	20,2	41,3	61,5

Le profil des échéances de la dette de loyers est le suivant :

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Moins d'un an	20,2	17,3
Entre un et cinq ans	38,9	30,6
Plus de cinq ans	2,3	5,6
Total des dettes de loyers	61,5	53,5

17.6 Covenants

17.6.1 Contrat de crédits senior

Le contrat de crédits syndiqués signé le 17 avril 2023 (le « Contrat de Crédits Senior ») contient certains engagements de faire ou de ne pas faire, notamment de ne pas :

- Constituer des sûretés ;
- Céder des actifs ; et
- Réaliser certaines fusions, scissions, apports partiels d'actifs et opérations similaires,

dans chaque cas sous réserve des montants stipulés et d'exceptions usuelles pour ce type de financement.

Le Contrat de Crédits Senior inclut également des engagements de faire comme le respect des lois applicables ou le maintien de l'emprunt au moins au même rang que les créances chirographaires de l'emprunteur au titre du Contrat de Crédits Senior.

Enfin, le Contrat de Crédits Senior impose, si les deux notes de crédit long terme de Verallia par S&P et Moody's devenaient inférieures à respectivement BBB- et Baa3, un ratio de levier (dette nette totale / EBITDA consolidé ajusté) qui devra être inférieur à 4.50x et sera testé semestriellement.

Ce Contrat de Crédits Senior a permis le refinancement du contrat de crédits mis en place en 2019 qui comprenait de nombreuses stipulations contractuelles : multiples engagements de faire et de ne pas faire, exigences de garanties des filiales opérationnelles du groupe ainsi qu'un test semestriel du ratio de levier (dette nette totale/EBITDA consolidé pro forma) jusqu'à l'échéance du contrat de crédits mis en place en 2019.

Au 31 décembre 2023, aucun défaut n'est survenu ni ne perdure au titre du Contrat de Crédits Senior.

17.6.2 Émissions obligataires « sustainability-linked »

Les prospectus afférents aux émissions obligataires « Sustainability-Linked » contiennent chacun un engagement, pour la Société et certaines filiales significatives du Groupe, de ne pas constituer de sûreté réelle sur leurs actifs respectifs en garantie des obligations de paiement de la Société, ou de l'une des filiales significatives susvisées, au titre de tout endettement financier obligatoire futur, dans l'hypothèse où les créanciers obligataires au titre des émissions obligataires « Sustainability-Linked » ne bénéficieraient pas d'un traitement pari passu.

17.7 Évolution de la dette

L'évolution de la dette financière en 2023 se présente comme suit :

(en millions €)	31 décembre 2022	Flux de trésorerie entrants	Flux de trésorerie sortants	Effets d'actualisation et autres*	Charges d'intérêt	Variation du périmètre de consolidation	Ecart de conversion de devises	31 décembre 2023
Dettes financières et dérivés non courants	1 562,2	569,0	(530,7)	4,8	—	4,6	0,6	1 610,5
Dette financière et dérivés courants (Hors intérêts)	191,8	35,2	(43,4)	41,2	12,7	0,1	(0,3)	237,3
Intérêts sur la dette à long terme	9,1	—	(42,0)	0,4	44,3	—	—	11,8
Dette financière et dérivés courants	200,9	35,2	(85,4)	41,6	57,0	0,1	(0,3)	249,2
Dette financière et dérivés passifs	1 763,1	604,2	(616,1)	46,4	57,0	4,8	0,3	1 859,7
Dérivés sur financement actif	(26,5)	—	—	9,8	(3,8)	—	—	(20,6)
Endettement brut	1 736,6	604,2	(616,1)	56,1	53,2	4,8	0,3	1 839,1

* Comprend principalement la dette de loyers liée à l'application de la norme IFRS 16.

Réconciliation avec le tableau résumé des flux de trésorerie consolidés

Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et autre dette à court terme	34,5	
Augmentation de la dette à long terme	569,7	
Diminution de la dette à long terme		(565,0)
Intérêts financiers payés		(51,2)
Total	604,2	(616,1)

Note 18 – Provisions et autres passifs financiers non courants

La variation des provisions sur l'exercice 2023 s'analyse de la manière suivante :

(en millions €)	Provisions pour réclamations, litiges et autres	Provisions pour risques environnementaux	Provisions pour restructuration et coûts de personnel	Provisions pour risques liés aux entreprises associées	Autres risques	Total Provisions	Passifs liés aux placements	Total des provisions et autres passifs
Au 31 décembre 2022								
Part courante	8,4	10,7	8,3	—	26,9	54,3	—	54,3
Part non courante	1,3	10,5	0,4	—	10,5	22,7	0,5	23,2
Total Provisions	9,7	21,2	8,7	—	37,4	77,0	0,5	77,5
Variations au cours de la période								
Regroupement d'entreprises	—	—	—	—	0,6	0,6	3,3	3,9
Dotations	4,8	4,4	4,6	—	41,2	55,0	—	55,0
Reprises non utilisées	(0,9)	(1,2)	(1,9)	—	(6,6)	(10,6)	—	(10,6)
Reprises utilisées	(5,1)	(1,0)	(3,2)	—	(23,5)	(32,8)	—	(32,8)
Autres (reclassements et écarts de change)	1,0	1,7	(0,2)	—	2,8	5,3	(2,9)	2,4
Variations au cours de la période	(0,3)	3,9	(0,7)	—	14,5	17,4	0,4	17,8
Au 31 décembre 2023								
Part courante	9,4	6,9	7,6	—	25,9	49,8	—	49,8
Part non courante	—	18,2	0,4	—	26,0	44,6	0,9	45,5
Total Provisions	9,4	25,1	8,0	—	51,9	94,4	0,9	95,3

La variation de la provision "Autres risques" correspond principalement à :

- une dotation aux provisions d'un montant de 20,0 millions d'euros et une reprise de la dotation d'un montant de 19,6 millions d'euros relatives à la situation déficitaire du Groupe en termes de quota de CO₂ dans le cadre de la phase IV du plan européen. Le dénouement des achats à terme réalisé en avril 2023 a donné lieu à un décaissement de 14,6 millions d'euros.
- des provisions pour risque sur des aides accordées et pertes sur contrats clients.

18.1 Provisions et passifs éventuels

PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque (i) le Groupe a une obligation juridique ou implicite actuelle envers un tiers résultant d'un événement passé, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions concernent principalement les obligations liées aux litiges, projets de restructurations, et aux autres risques identifiés dans le cadre des opérations du Groupe. Les provisions dont l'échéance peut être estimée de manière fiable sont actualisées.

Lorsqu'il n'est pas probable qu'une obligation actuelle existe, le Groupe présente un passif éventuel, sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans le cadre de la réglementation relative aux quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂), le Groupe enregistre les quotas de CO₂ attribués gratuitement ou achetés en stock de matières premières. Lorsque les quotas de CO₂ à restituer au titre des émissions de l'année N sont supérieurs aux stocks de quotas de CO₂ du Groupe, une provision est comptabilisée pour couvrir ce déficit de quotas de l'année N à restituer en avril N+1.

L'évaluation de la provision est effectuée en tenant compte du prix des achats à terme de N+1 et du cours spot au 31.12.N pour le solde non couvert par les achats à terme.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Les estimations sont principalement liées à l'évaluation des passifs et passifs éventuels, notamment des provisions au titre des litiges et autres risques du Groupe.

18.1.1 Provisions pour les réclamations, litiges et autres

Ces provisions concernent essentiellement des provisions pour réclamations, litiges et autres risques commerciaux principalement en France et en Italie.

Contentieux entre les sociétés Verallia Italia et Nelson Servizi

En décembre 2014, les sociétés Verallia Italia, en tant que fournisseur, et Nelson Servizi, en tant que distributeur, ont renouvelé leur contrat de distribution précédemment conclu et ont défini leurs engagements mutuels de vente et d'achat de bouteilles pour le marché cubain, pour les années 2015, 2016 et 2017. En 2015, le Groupe a souhaité cesser toute activité commerciale à destination de Cuba à partir du second semestre 2016. En réponse, la société Nelson Servizi a suspendu tous ses paiements auprès de la société Verallia Italia.

Par la suite, Verallia Italia a notifié à Nelson Servizi la résiliation dudit contrat de distribution dans le cas où Nelson Servizi ne réglerait pas ses dettes à son encontre. La société Nelson Servizi a ainsi demandé la condamnation de Verallia Italia au paiement de dommages et intérêts pour un montant de 11 millions d'euros.

En 2021, Verallia Italia a été condamnée à effectuer un règlement de 1,8 million d'euros et la provision correspondante reprise en conséquence.

Verallia Italia a fait appel de la décision de justice.

18.1.2. Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux couvrent les coûts liés aux mesures de protection de l'environnement, les coûts liés à l'amiante ainsi que les coûts de mise en décharge liés à des reconstructions de fours.

Litiges liés à l'amiante

Poursuites pour négligence grave (faute inexcusable)

En France, depuis la fin des années 1990, plusieurs anciens salariés et salariés actuels du Groupe, ou leurs ayants-droit, ont intenté des actions en justice contre Verallia France, filiale française du Groupe, pour faute inexcusable suite à des maladies résultant de leur exposition supposée à des matériaux contenant de l'amiante.

Au 31 décembre 2023, le montant provisionné au titre de ces demandes s'élève à 3,0 millions d'euros.

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Des salariés ou anciens salariés ont intenté des actions en reconnaissance d'un préjudice d'anxiété en raison de leur exposition supposée à des matériaux contenant de l'amiante, sur les sites français du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le montant provisionné au titre de l'ensemble des demandes s'élève à 3,8 million d'euros.

Décontamination du site de Canoas au Brésil

Verallia Brasil est propriétaire d'un bien immobilier situé dans la ville de Canoas, au Brésil.

L'activité industrielle sur le site a été arrêtée au cours de l'année 2011-2012, lors de l'arrêt de l'activité de la ligne de produits domestiques.

Il reste des bâtiments et des installations sur le site qui nécessitent une démolition et une décontamination du terrain.

Au 31 décembre 2023, le montant provisionné pour couvrir les coûts de démolition et de décontamination du terrain et les dépenses connexes s'élève à 6,6 millions d'euros.

18.1.3. Provisions pour restructuration et frais de personnel

Les provisions pour restructuration et frais de personnel s'élèvent à 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2023, et 8,7 millions au 31 décembre 2022.

Elles concernent principalement le projet de transformation en France, suite à la non reconstruction du plus ancien des trois fours du site de Cognac et aux mesures d'accompagnement au départ.

18.1.4. Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques concernent principalement la provision liée à la situation déficitaire en quotas CO₂ du Groupe relative à ses émissions de CO₂ pour l'exercice 2023, au titre de la phase IV (2021-2030) définie par la Directive Quotas.

Concernant la provision pour déficits de quotas CO₂, les calculs de prévision des émissions ont été faits sur la phase IV du Plan Européen démarré en 2021 et s'appuient sur l'estimation détaillée faite périodiquement par la direction industrielle du Groupe.

Celle-ci apprécie l'utilisation et amélioration de l'outil de production, en prenant en compte la mise en œuvre des divers projets de décarbonations du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ajuste en fonction de l'activité industrielle son estimation du nombre de quotas qui lui seront attribués gratuitement, conformément à la Directive Quotas.

Sur la base du déficit anticipé, le Groupe poursuit sa politique d'acquisition de quotas sur le marché.

Afin de sécuriser les prix auxquels il devra acquérir les quotas, le Groupe a procédé à des achats à terme de quotas de CO₂ sur le marché pour un montant total s'élevant, au 31 décembre 2023, à 14,6 millions d'euros.

L'évaluation de la provision est ainsi effectuée en tenant compte du prix des achats à terme réalisés par le Groupe et du cours spot à la clôture de l'exercice pour le solde non couvert par les achats à terme.

Au titre de l'exercice 2023, le déficit du Groupe constaté s'élève à 20,8 millions d'euros (18,6 millions d'euros en 2022).

18.1.5. Risques liés aux entreprises associées

En 2013, Verallia Brasil, filiale de la Société, a constitué une joint-venture de droit brésilien (Industria Vidreira de Nordeste – « IVN ») avec un partenaire local, Ipiaram Empreendimentos e Participações Ltda. (Ipiaram), détenant une participation majoritaire, aux fins de réaliser et exploiter un site de production verrier dans l'Etat de Sergipe au Brésil. L'usine a été mise en service en 2015.

La participation de Verallia Brasil était comptabilisée en titres mis en équivalence et a été cédée en octobre 2018.

En janvier 2017, Ipiaram a initié une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce International (CCI) contre Verallia Brasil concernant l'interprétation de certaines dispositions des accords de partenariat conclus entre les parties ; Ipiaram a considéré qu'elle était en droit d'exercer des promesses d'achat consenties par Verallia Brasil dans le cadre de ces accords de partenariat. À la date d'arrêté des comptes, la procédure d'arbitrage est toujours en cours.

Au 31 décembre 2019, le préjudice d'Ipiaram a été évalué à 104 millions de réals brésiliens, en principal et en intérêts, (soit environ 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Le Groupe estime qu'au regard des décisions rendues par le tribunal arbitral et les autorités judiciaires, aucune provision n'est à comptabiliser à ce titre.

18.2 Autres passifs financiers non courants

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres passifs financiers non courants concernent principalement les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des filiales et les passifs liés à l'acquisition de titres de sociétés du Groupe, y compris les compléments de prix d'acquisition. Les passifs au titre des options de vente correspondent à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de celles-ci, avec une diminution correspondante des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée par le biais d'un ajustement des capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, les autres passifs financiers non courants correspondent principalement au solde dû au vendeur suite à l'acquisition d'une activité de recyclage par la filiale espagnole du Groupe et au complément de prix des actions Thierry Bergeon Embouteillage.

Note 19 – Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et autres avantages du personnel se détaillent ainsi :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Annuités de retraite des actifs du régime		54,6	53,5
Indemnités forfaitaires		27,2	27,0
Avantages médicaux postérieurs à l'emploi		4,0	3,7
Provisions pour retraites et autres obligations	19.1	85,8	84,2
Autres avantages à long terme	19.2	3,1	3,2
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel		88,9	87,4

Les effectifs du Groupe se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Cadres	1 174	1 081
Employés	2 495	2 319
Ouvriers	7 207	6 924
Total	10 876	10 324

Les effectifs indiqués correspondent au nombre moyen de salariés employés du Groupe au cours de l'exercice.

19.1 Engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi

PRINCIPES COMPTABLES

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Après leur départ à la retraite, les anciens employés du Groupe ont droit à des prestations de retraite conformément aux lois et règlements en vigueur dans les pays respectifs dans lesquels le Groupe opère. Il existe également des engagements de retraite complémentaires dans certaines sociétés du Groupe, tant en France que dans d'autres pays. Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés à la date de clôture avec l'appui d'actuaire indépendants, sur une base actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte les salaires finaux projetés à la retraite et les conditions économiques dans chaque pays. Ces obligations peuvent être financées par les caisses de retraite ou les actifs du régime, et une provision est comptabilisée dans le bilan consolidé pour la partie non financée par des actifs.

Le Groupe cotise à des régimes à prestations définies, qui définissent le niveau des prestations de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite. Ces régimes concernent principalement l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France.

En France, les employés perçoivent des indemnités de départ à la retraite en fonction de leurs années d'ancienneté et de leur dernier salaire jusqu'à la date de leur départ à la retraite. Ce montant forfaitaire est défini conformément à la convention collective de travail applicable.

Par ailleurs, les effets de la loi PFLSS sur la réforme de la retraite, en France, promulguée en avril 2023, qui consiste au relèvement de l'âge légal de la retraite et à l'augmentation de la durée de cotisation sont considérés comme une modification de régime au sens d'IAS 19.104 et sont comptabilisés comme un coût des services passés, en résultat (IAS19.103).

L'impact dans les comptes au 31 décembre 2023 est un produit de 0,5 million d'euros.

En Espagne et en Allemagne, les employés retraités perçoivent des prestations autres que les retraites, notamment pour les soins de santé. L'obligation du Groupe au titre de ces régimes est déterminée selon une méthode actuarielle et fait l'objet d'une provision au bilan consolidé.

Les réévaluations du passif net (actif net) au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net), sont comptabilisés immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

Des provisions sont également constituées sur une base actuarielle pour d'autres avantages du personnel à long terme, tels que les médailles du travail et les primes dans différents pays. Les écarts actuariels relatifs à ces autres avantages à long terme sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat.

Les charges d'intérêts relatives à ces obligations et le rendement des actifs du régime correspondants sont évalués par le Groupe en utilisant le taux d'actualisation appliqué pour estimer l'obligation au début de la période, et sont comptabilisés en résultat financier, en « charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraites et autres avantages ».

Régimes à cotisations définies

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle en utilisant des hypothèses démographiques et financières/économiques. Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et les charges de retraite nettes comprennent le taux d'actualisation et le taux de croissance des rémunérations futures. Pour établir ces estimations et hypothèses, la Direction tient compte des conseils fournis par des conseillers externes, comme des actuaires. Toute modification importante de ces hypothèses pourrait entraîner un changement important des charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat consolidé et des réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global en contrepartie des capitaux propres.

19.1.1 Principales hypothèses économiques et financières utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les actifs du régime

Les engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base des salaires finaux estimés.

i. Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'évolution des salaires tiennent compte des conditions économiques et démographiques propres à chaque pays.

Les taux d'actualisation sont établis par région en fonction des taux des obligations de sociétés de grande qualité à la clôture. Les taux retenus pour les principaux régimes du Groupe sont les suivants :

(en %)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Taux d'actualisation	3,4 à 3,5%	3,7% à 3,8%
Augmentations de salaires y compris inflation long terme	1,5% à 2,0%	1,8% à 2,3%
Taux d'inflation long terme	2,0 %	2,0 %

ii. Sensibilité aux hypothèses

Les tests de sensibilité menés conduiraient aux résultats ci-dessous sur les obligations au titre des prestations définies :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Impact augmentation de 0,5% du taux d'actualisation	(5,0)	(6,1)
Impact diminution de 0,5% du taux d'actualisation	5,5	6,0
Impact augmentation de 0,5% du taux d'inflation	4,9	5,3
Impact diminution de 0,5% du taux d'inflation	(4,5)	(5,5)

19.1.2 Variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi

i. Valeur nette comptable de la provision

Le tableau suivant présente les obligations au titre des prestations définies pour les engagements de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les actifs du régime correspondants :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Provisions pour retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	85,8	84,2
Excédents des régimes de retraite	(1,7)	(4,4)
Engagements de retraite nets et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	84,1	79,8

ii. Analyse de l'engagement

Le montant total des engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décompose comme suit :

(en millions €)	Au 31 décembre 2023					Au 31 décembre 2022				
	Espagne	Allemagne	Autres pays d'Europe Occidentale	Autres	Total	Espagne	Allemagne	Autres pays d'Europe Occidentale	Autres	Total
Duration moyenne (en années)					10,2					10,8
Obligation au titre des prestations définies - régimes financés	23,9		—		23,9	27,7		0,1		27,8
Obligation au titre des prestations définies - régimes non financés	3,5	54,9	26,9	0,6	85,9	3,2	53,6	26,9	0,5	84,2
Juste valeur des actifs du régime	(24,6)		(1,1)		(25,7)	(31,1)		(1,1)		(32,2)
Déficit (Excédent)	2,8	54,9	25,8	0,6	84,1	(0,2)	53,6	25,9	0,5	79,8
Plafond d'actifs					—					—
Engagements de retraite nets et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi					84,1					79,8

iii. Actifs du régime

Les actifs du régime correspondent principalement à des contrats d'assurance. Ils sont investis dans des actifs à faible risque.

iv. Variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi

Les variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des plans du régime	Engagements de retraite nets et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi
Au 31 décembre 2021		148,8	(40,8)	108,0
Fluctuations au cours de la période				
Coûts des services		2,9	—	2,9
Coût financier net	7	(5,5)	6,9	1,4
Réductions / règlements		—	—	—
Coûts des services passés		—	—	—
Cotisation au régime de retraite		—	—	—
Écart de change		(0,1)	—	(0,1)
Charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat		(2,7)	6,9	4,2
Versement de prestations		(9,1)	2,6	(6,5)
Regroupement d'entreprises		—	—	—
Réévaluation du passif net (actif net)		(25,0)	(0,9)	(25,9)
Autres		—	—	—
Total des mouvements de la période		(36,8)	8,6	(28,2)
Au 31 décembre 2022		112,0	(32,2)	79,8
Fluctuations au cours de la période				
Coûts des services		2,0	—	2,0
Coût financier net	7	1,4	1,6	3,0
Réductions / règlements		—	—	—
Coûts des services passés		0,1	—	0,1
Cotisation au régime de retraite		—	0,1	0,1
Écart de change		(0,1)	—	(0,1)
Charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat		3,4	1,7	5,1
Versement de prestations		(9,2)	2,5	(6,8)
Regroupement d'entreprises		—	—	—
Réévaluation du passif net (actif net)		3,5	2,4	5,9
Autres		—	—	—
Total des mouvements de la période		(2,3)	6,5	4,3
Au 31 décembre 2023		109,7	(25,7)	84,1

19.2 Autres avantages à long terme

L'obligation au titre des prestations définies est généralement calculée sur une base actuarielle selon les mêmes règles que pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour autres avantages du personnel à long terme comprennent principalement les médailles du travail dues par les filiales en France pour 1,6 million d'euros (1,7 million d'euros au 31 décembre 2022) et les primes pour 1,1 million d'euros en Allemagne (1,1 million d'euros au 31 décembre 2022).

19.3 Plans d'actionnariat

19.3.1 Plans d'actionnariat

Le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres à ses performances, notamment grâce à un plan d'intéressement long terme sous la forme de l'attribution gratuite d'actions, soumise à des critères de performance liés à la stratégie long terme du Groupe.

À cet effet, il a été mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance depuis 2019.

Conformément à l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 juin 2020 :

- Le plan de mars 2020 a été définitivement attribué par la livraison de 142 290 actions le 23 mars 2022 en tenant compte du pourcentage de performance atteint à l'issue de ce plan.
- Le 23 février 2021 le Conseil d'administration a décidé, la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution d'actions de performance respectivement répartis sur une période de deux ans courant 2021 à 2022 (le «Plan 2021-2022») et sur une période de trois ans courant de 2021 à 2023 (le «Plan 2021-2023»).

Le Plan 2021-2022 a été définitivement attribué par la livraison de 251 893 actions le 23 mars 2023 en tenant compte du pourcentage de performance atteint à l'issue de ce plan.

L'attribution définitive des actions attribuées dans le cadre du Plan 2021/2023 se fera sans décote, (a) sous condition de présence du salarié ou dirigeant concerné ainsi que (b) sous condition de critères de performance financière et extra-financière. Le Plan 2021-2023 est aligné avec l'évolution des pratiques de marché, notamment en termes de critères de performance retenus.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions ordinaires potentielles lié à ce plan est de 207 783.

- Le 6 février 2022, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance sur une période de trois ans courant 2022 à 2024 (le « Plan 2022-2024 »).

L'attribution définitive des actions attribuées dans le cadre du Plan 2022/2024 se fera sans décote, (a) sous condition de présence du salarié ou dirigeant concerné ainsi que (b) sous condition de critères de performance financière et extra-financière, notamment basés sur les émissions de CO₂. Le Plan 2022-2024 sera aligné avec l'évolution des pratiques de marché, notamment en termes de critères de performance retenus.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions ordinaires potentielles lié à ce plan est de 229 950.

- Le 15 février 2023 le Conseil d'administration a décidé, la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance sur une période de trois ans courant de 2023 à 2025 (le « Plan 2023-2025 »).

L'attribution définitive des actions attribuées dans le cadre de ce Plan 2023/2025 se fera sans décote, (a) sous condition de présence du salarié ou dirigeant concerné ainsi que (b) sous condition de critères de performance. Le Plan 2023-2025 sera aligné avec l'évolution des pratiques de marché, notamment en termes de critères de performance retenus.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions ordinaires potentielles lié à ce nouveau plan est de 277 200.

19.3.2 Impacts comptables

La juste valeur de ces plans d'actionnariat a été évaluée en tenant compte des caractéristiques des plans. Comme au 31 décembre 2022, la charge comptabilisée au titre de ces plans et des coûts associés dans le compte de résultat consolidé s'élève à 6,2 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

19.4 Plans épargne du Groupe

Le Groupe a mis en place un Plan d'Épargne du Groupe (PEG) pour tous les salariés français et un Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) pour les salariés des autres pays où le Groupe est présent.

Le 22 juin 2023, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe (PEG) et du Plan d'Épargne Groupe International (PEGI). Cette opération a été souscrite d'une part, via le FCPE Verallia pour les salariés des pays suivants : France, Brésil, Pologne et Portugal, et d'autre part en actionnariat direct pour les salariés des pays suivants : Allemagne, Espagne, Italie et Chili.

Le nombre d'actions souscrites au titre de cette augmentation de capital est de 611 445 actions, la charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur de l'action au dernier jour de souscription. Elle s'élève à 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, il a été constaté que les salariés actionnaires détiennent en actionnariat direct et par l'intermédiaire du FCPE Verallia, 4,2 % du capital de Verallia.

Note 20 – Gestion des risques financiers

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à assurer la liquidité du Groupe, minimiser l'impact de la volatilité des taux d'intérêt, des prix des matières premières dont l'énergie et des taux de change sur les coûts et les flux de trésorerie tout en maintenant la flexibilité financière dont le Groupe a besoin pour mener à bien ses stratégies commerciales.

20.1 Risque de liquidité

Dans un environnement de crise, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires pour couvrir ses plans d'investissement sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

L'exposition globale du Groupe au risque de liquidité est gérée par la Direction de la trésorerie et du financement du Groupe.

Le tableau suivant indique les échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe, y compris les paiements d'intérêts.

Au 31 décembre 2023							
(en millions €)	Notes	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	1 an au plus	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Part courante et non courante de la dette à long terme (y compris les intérêts)	17	1 645,6	1 845,1	81,8	59,5	1 169,3	534,5
Autres passifs, y compris les instruments financiers dérivés	17	20,9	20,9	8,6	0,1	12,2	
Dette à court terme	17	193,2	193,2	193,2			
Total des emprunts	17	1 859,7	2 059,2	283,6	59,6	1 181,5	534,5
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	627,1	627,1	627,1			
Autres créditeurs et charges à payer, y compris instruments financiers dérivés sur matières premières	14.3	622,6	622,6	542,0	69,7	10,9	
Total des passifs financiers		3 109,4	3 308,9	1 452,7	129,3	1 192,4	534,5

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une ligne de crédit renouvelable de 550 millions d'euros non tirée.

Au 31 décembre 2022							
(en millions €)	Notes	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	1 an au plus	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Part courante et non courante de la dette à long terme (y compris les intérêts)	17	1 602,0	1 773,3	68,3	571,2	81,7	1 052,3
Autres passifs, y compris les instruments financiers dérivés	17	2,0	—	—	—		
Dette à court terme	17	159,1	159,1	159,1			
Total des emprunts	17	1 763,1	1 932,5	227,4	571,2	81,7	1 052,3
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	740,6	740,6	740,6			
Autres créditeurs et charges à payer, y compris instruments financiers dérivés sur matières premières	14.3	436,5	436,5	424,7	0,6	11,2	
Total des passifs financiers		2 940,2	3 109,6	1 392,7	571,8	92,8	1 052,3

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une ligne de crédit renouvelable de 500 millions d'euros non tirée.

20.2 Risques de marché

20.2.1 Risque de taux d'intérêt

La Direction de la Trésorerie et du Financement gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie Verallia Packaging. La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme en gérant le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser.

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, le Groupe couvre une partie importante de son exposition contre une hausse de l'Euribor par des options de taux (CAP) pour un montant nominal de 370 millions d'euros en 2023 et 370 millions d'euros en 2022.

En août 2023, le Groupe a couvert la dette d'acquisition intra groupe d'Allied Glass en GBP par des Cross Currency Swap (CCS) EUR / GBP pour un total de 241,7MGBP.

Taux d'intérêt	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur	Notionnel en devise millions	Juste valeur
CAP de taux d'intérêt	370,0	14,8	370,0	22,6
Cross Currency Swap cappés	274,0	(10,7)	—	—
Total des instruments financiers dérivés de taux		4,1		22,6

Instruments dérivés de taux : les instruments dérivés couvrant le risque de taux d'intérêt sont désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

Les couvertures sont mises en place de façon à aligner les caractéristiques principales du sous-jacent et des dérivés, ainsi l'inefficacité à enregistrer est non significative sur les périodes présentées.

Dans un contexte de taux d'intérêt (Euribor 3 mois) positifs à fin 2023, une variation de 50 points de base des taux d'intérêt en vision prospective à la date de clôture aurait un impact sur le résultat de 3,2 millions d'euros. A fin 2022, l'impact d'une variation de 50 points de base avait été estimée à 3,5 millions d'euros.

(en millions €)	2023	2022
Impact d'une augmentation de 50 points de base	(3,6)	(3,4)
Impact d'une diminution de 50 points de base	3,2	3,5

20.2.2 RISQUE DE CHANGE

Le risque de change comprend :

- **Risque de transaction** : survenant dans le cours normal des affaires. Le Groupe opère surtout localement et la plupart des débiteurs et créanciers sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale ;
- **Risque financier** : survenant dans le cours normal des affaires sur certaines dettes financières libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle.

Change - devise	31 décembre 2023	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés de change - EUR/CLP	9,1 / 9 119,7	(0,3)
Dérivés de change - EUR/USD	8,6 / 9,3	0,1
Dérivés de change - EUR/GBP	35 / 33,9	(0,2)
Dérivés de change - EUR/ARS	2,8 / 2 725,9	0,1
Dérivés de change - EUR/BRL	124,9 / 699,5	(4,8)
Dérivés de change - USD/ARS	11,5 / 10 032,1	0,2
Dérivés de change - USD/BRL	16 / 83,7	(0,9)
Dérivés de change - USD/EUR	—	—
Total des instruments financiers dérivés de change		(5,8)

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Change - devise	31 décembre 2022	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés de change - EUR/CLP	10,1/9 732,4	(0,3)
Dérivés de change - EUR/USD	10,9/11,2	0,5
Dérivés de change - EUR/GBP	284,2/249,8	2,6
Dérivés de change - EUR/ARS	2,1/461,4	(0,1)
Dérivés de change - EUR/BRL	52,4/308,7	(0,3)
Dérivés de change - USD/ARS	6,6/1 566,7	(0,6)
Dérivés de change - USD/BRL	17,9/99,0	(0,4)
Dérivés de change - USD/EUR	1,4/1,3	0,0
Total des instruments financiers dérivés de change		1,4

- **Instruments dérivés de change** : les instruments dérivés couvrant les risques de change de transaction sont désignés par des instruments de couverture de flux de trésorerie et de juste valeur. Des instruments dérivés de juste valeur couvrent également le risque de change financier.
- **Risque de conversion** : résultant de la consolidation en euros des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle différente. Toute fluctuation du taux de change de ces monnaies par rapport à l'euro a un impact sur le montant des capitaux propres du Groupe. La principale exposition du Groupe est le réal brésilien. D'autres devises tels que le rouble russe, le livre sterling, le peso argentin et le hryvnia ukrainien, constituent également des expositions pour le Groupe.

2023 (en millions €)	Valeurs des Capitaux Propres Consolidés	
	Appréciation Euro +10%	Dépréciation Euro -10%
Réal brésilien	(18,8)	22,9
Peso argentin	(2,2)	2,7
Rouble russe	(7,2)	8,8
Hryvnia ukrainien	(2,0)	2,4
Livre sterling	(6,4)	7,8

2022 (en millions €)	Valeurs des Capitaux Propres Consolidés	
	Appréciation Euro +10%	Dépréciation Euro -10%
Réal brésilien	(17,9)	21,8
Peso argentin	(10,0)	12,2
Rouble russe	(9,1)	11,1
Hryvnia ukrainien	(2,1)	2,6
Livre sterling	(5,2)	6,3

20.2.3 Risque lié aux prix des matières premières

Le Groupe est exposé à des variations des prix des matières premières dont l'énergie utilisées dans ses activités opérationnelles. Le Groupe peut parfois limiter son exposition aux fluctuations des prix de l'énergie en utilisant des swaps pour couvrir une partie de ses achats d'énergie. La couverture de l'énergie (hors achats à prix fixe négociés directement avec les fournisseurs par la Direction des achats) est mise en place, dans la mesure du possible, par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe selon les instructions reçues de la Direction des achats du Groupe et conformément aux directives du Conseil d'administration.

Energie	31 décembre 2023	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés matières premières - swaps fioul (€)	-	-
Dérivés matières premières - swaps gaz (€)	365,6	(117,6)
Dérivés matières premières - swaps électricité (€)	136,1	(36,4)
Total des instruments financiers dérivés d'énergie		(154,0)

Energie	31 décembre 2022	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés matières premières - swaps fioul (€)	23,6	(2,4)
Dérivés matières premières - swaps gaz (€)	452,5	227,9
Dérivés matières premières - swaps électricité (€)	145,5	78,7
Total des instruments financiers dérivés d'énergie		304,2

- **Instruments dérivés énergie** : les instruments dérivés couvrant le risque de fluctuations des prix de l'énergie sont désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie. Les couvertures sont mises en place de façon à aligner les caractéristiques principales du sous-jacent et des dérivés, ainsi l'inefficacité à enregistrer est non significative sur les périodes présentées.

Energie (en millions €)	2023	2022
Impact d'une appréciation de 10% du prix	34,3	91,1
Impact d'une dépréciation de 10% du prix	(34,3)	(91,1)

20.2.4 Risque de contrepartie financière

Le Groupe est exposé à un risque de défaillance de l'une des contreparties bancaires qui gère sa trésorerie ou l'un de ses autres instruments financiers. Une telle défaillance pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe. L'application de la norme IFRS 13 (Évaluation à la juste valeur) qui impose la prise en compte du risque de contrepartie dans l'évaluation des instruments dérivés a conduit à reconnaître une diminution de la juste valeur négative de 1.3m€ au 31 décembre 2023. Il n'y avait pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022.

Note 21 – Instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées au moment de leur création. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVBCR), des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition ou son émission. Une créance client sans composante de financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti ; à la Juste Valeur par le Biais des Autres Eléments du Résultat Global (JVAERG), en distinguant les instruments de dette des instruments de capitaux propres ; ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JVBCR).

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Groupe ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassés le premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBCR :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la JVAERG s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBCR :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut choisir irrévocablement de présenter les variations ultérieures de la juste valeur de cet instrument dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est fait pour chaque instrument.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG selon la méthode décrite ci-dessus sont évalués à la JVBCR. Cela comprend tous les actifs financiers dérivés (voir ci-dessous). Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner irrévocablement un actif financier, qui autrement remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la JVAERG, comme étant à la JVBCR si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Actifs financiers – évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi que d'une marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, le Groupe prend en compte les modalités contractuelles de l'instrument.

Actifs financiers – évaluation ultérieure et gains et pertes

Actifs financiers à la JVBCR	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris tout revenu d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat. Toutefois, voir la note 20 pour les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le revenu d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dette à la JVAERG	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Le revenu d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Investissements en capital à la JVAERG	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés comme revenus en résultat, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et les pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Passifs financiers – classification, évaluation ultérieure et gains et pertes

Conformément à IFRS 9, les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVBCR. Un passif financier est classé comme à la JVBCR s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JVBCR sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets qui en résultent, y compris toute charge d'intérêt, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte lié à la décomptabilisation est également comptabilisé en résultat.

Se référer à la **note 20** pour les passifs financiers désignés comme instruments de couverture.

Décomptabilisation**Actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans laquelle le Groupe ne transfère ni ne conserve quasiment tous les risques et avantages inhérents à la propriété et s'il ne conserve aucun contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions par lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son bilan, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées, ou expirent. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les modalités modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans entraîner de décomptabilisation, un gain ou une perte est comptabilisée en résultat. Le gain ou la perte calculé correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture selon IFRS 9

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change, de taux d'intérêt, de matières premières et d'énergie. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et considérés séparément si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certains critères sont remplis.

Les dérivés sont d'abord évalués à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont généralement comptabilisées en résultat.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à des transactions prévisionnelles hautement probables résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt, du prix des matières premières et de l'énergie. Lors de la mise en place de relations de couverture désignées, le Groupe documente l'objectif de gestion des risques et la stratégie d'adoption de la couverture. Le Groupe documente également la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont susceptibles de se compenser mutuellement.

Couvertures des flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la part efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La part efficace des variations de la juste valeur du dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulative de la juste valeur de l'élément couvert, déterminée selon la valeur actualisée, depuis le début de la couverture. Toute part inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque l'opération prévue couverte se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément non financier tel que les stocks, le montant accumulé dans la réserve de couverture est inclus directement dans le coût initial de l'élément non financier lorsqu'il est comptabilisé.

Pour toutes les autres opérations prévues couvertes, le montant cumulé dans la réserve de couverture est reclassé en résultat au cours de la ou des mêmes périodes au cours desquelles les flux de trésorerie futurs attendus couverts affectent le résultat.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou si l'instrument de couverture est vendu, arrive à échéance, est résilié ou est exercé, la comptabilité de couverture est alors abandonnée prospectivement. Lorsque la comptabilité de couverture des couvertures de flux de trésorerie cesse d'être appliquée, le montant qui a été accumulé dans la réserve de couverture reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que, pour la couverture d'une transaction donnant lieu à la comptabilisation d'un élément non financier, il soit inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures de flux de trésorerie, jusqu'à ce qu'il soit reclassé en résultat de la même période ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts affectent le résultat.

Si l'on ne s'attend plus à ce que les flux de trésorerie futurs couverts se réalisent, les montants accumulés dans la réserve de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.

Dépréciation des créances

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour pertes de crédit attendues (ECL – Expected Credit Loss) pour :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- Les actifs de contrat.

Les dépréciations pour pertes sur créances clients et actifs de contrat sont évaluées à hauteur d'un montant égal aux ECL à vie.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté sensiblement depuis sa comptabilisation initiale et pour estimer les ECL, le Groupe tient compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles sans coût ni effort excessif. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur l'expérience historique du Groupe et sur une évaluation de crédit avisée, y compris des informations prospectives.

Les dépréciations pour pertes sur actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

La valeur comptable brute d'un actif financier est extournée lorsque le Groupe ne peut raisonnablement s'attendre à recouvrer tout ou partie d'un actif financier. Le Groupe évalue individuellement le moment et le montant de l'extourne en fonction de si l'on peut raisonnablement s'attendre au recouvrement. Le Groupe ne s'attend à aucun recouvrement important du montant extourné. Toutefois, les actifs financiers qui sont extournés peuvent encore faire l'objet de procédures de recouvrement conformément à la politique de crédit du Groupe.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Comme indiqué ci-dessus, la Société utilise des estimations pour déterminer les dépréciations pour pertes de valeur des créances clients.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

Classement et évaluation à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

		Au 31 décembre 2023									
		Catégories d'écriture					Évaluation à la juste valeur par :				
(en millions €)	Notes	Coût amorti	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de capitaux propres	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de dette	Obligatoire ment à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur - instruments de couverture	Valeur comptable	Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 : données observables importantes	Niveau 3 : données non observables importantes	Total des instruments financiers à la juste valeur
Investissements en actions - non Groupe	13		8,2				8,2			8,2	8,2
Prêts, dépôts et encaissements	13	28,6					28,6		28,6		28,6
Créances clients et comptes rattachés (sans créances fiscales courantes)	14.2	232,4		—			232,4		232,4		232,4
Instruments dérivés sur risque financier	20.2					20,6	20,6		20,6		20,6
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.2 & 20.2					27,6	27,6		27,6		27,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	349,7			124,9		474,6	450,1	24,5		474,6
Total des actifs financiers		610,7	8,2	—	124,9	48,2	792,0	450,1	333,6	8,2	792,0
Emprunt obligataire Sustainability-Linked Novembre 2021	17	(550,2)					(550,2)	(439,6)			(439,6)
Emprunt obligataire Sustainability-Linked Mai 2021	17	(503,2)					(503,2)	(467,1)			(467,1)
Prêt à terme A et ligne de crédit renouvelable non utilisée	17	(494,6)					(494,6)		(550,2)		(550,2)
Dettes de loyer		(61,5)					(61,5)		(61,5)		(61,5)
Autres dettes à long terme	17	(36,1)		—			(36,1)		(36,1)		(36,1)
Total de la dette à long terme		(1 645,6)	—	—	—	—	(1 645,6)	(906,7)	(647,8)	—	(1 554,5)
Instruments dérivés sur risque financier (**)	20.2					(20,9)	(20,9)		(20,9)		(20,9)
Total de la dette à long terme et des dérivés passifs		(1 645,6)	—	—	—	(20,9)	(1 666,5)	(906,7)	(668,7)	—	(1 575,4)
Titres de créances négociables Neu CP	17	(158,2)					(158,2)		(158,2)		(158,2)
Autres dettes à court terme	17	(35,0)		—			(35,0)		(35,0)		(35,0)
Total de la dette à court terme		(193,2)	—	—	—	—	(193,2)	(193,2)	(193,2)	(193,2)	(193,2)
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.3 & 20.2					(182,2)	(182,2)		(182,2)		(182,2)
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	(627,1)					(627,1)		(627,1)		(627,1)
Autres créiteurs et charges à payer	14.3	(440,4)					(440,4)		(440,4)		(440,4)
Total des passifs financiers		(2 906,3)	—	—	—	(203,1)	(3 109,4)	(906,7)	(2 111,6)	8,2	(3 018,3)
Total		(2 295,6)	8,2	—	124,9	(154,9)	(2 317,4)	(456,6)	(1 778,0)	8,2	(2 226,3)

* Tous les swaps sur matières premières sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

** Les instruments dérivés de taux (CCS,CAP et CAP SPREAD) pris par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Comptes consolidés du Groupe

		Au 31 décembre 2022									
		Catégories d'écriture					Évaluation à la juste valeur par :				
(en millions €)	Notes	Coût amorti	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de capitaux propres	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de dette	Obligatoire à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur - instruments de couverture	Valeur comptable	Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 : données observables importantes	Niveau 3 : données non observables importantes	Total des instruments financiers à la juste valeur
Investissements en actions - non Groupe	13		7,6				7,6			7,6	7,6
Prêts, dépôts et encaissements	13	26,0					26,0	26,0			26,0
Créances clients et comptes rattachés (sans créances fiscales courantes)	14.2	290,5					290,5	290,5			290,5
Instruments dérivés sur risque financier	20.2					26,5	26,5	26,5			26,5
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.2 & 20.2					352,2	352,2	352,2			352,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	271,8			59,0		330,8	328,4	2,3		330,8
Total des actifs financiers		588,3	7,6	—	59,0	378,7	1 033,5	328,4	697,5	7,6	1 033,5
Emprunt obligataire Sustainability-Linked Novembre 2021	17	(493,7)					(493,7)	(388,3)			(388,3)
Emprunt obligataire Sustainability-Linked Mai 2021	17	(502,7)					(502,7)	(429,0)			(429,0)
Prêt à terme A et ligne de crédit renouvelable non utilisée	17	(500,6)					(500,6)	(500,6)			(500,6)
Dettes de loyer		(53,5)					(53,5)	(53,5)			(53,5)
Autres dettes à long terme	17	(51,5)					(51,5)	(51,5)			(51,5)
Total de la dette à long terme		(1 602,0)	—	—	—	—	(1 602,0)	(817,4)	(605,5)	—	(1 422,9)
Instruments dérivés sur risque financier (**)	20.2					(2,0)	(2,0)	(2,0)			(2,0)
Total de la dette à long terme et des dérivés passifs		(1 602,0)	—	—	—	(2,0)	(1 604,0)	(817,4)	(607,6)	—	(1 424,9)
Titres de créances négociables Neu CP	17	(150,3)					(150,3)	(150,3)			(150,3)
Autres dettes à court terme	17	(8,8)					(8,8)	(8,8)			(8,8)
Total de la dette à court terme		(159,1)	—	—	—	—	(159,1)	(159,1)	(159,1)	—	(159,1)
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.3 & 20.2					(48,1)	(48,1)	(48,1)			(48,1)
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	(740,6)					(740,6)	(740,6)			(740,6)
Autres créditeurs et charges à payer	14.3	(388,4)					(388,4)	(388,4)			(388,4)
Total des passifs financiers		(2 890,1)	—	—	—	(50,1)	(2 940,2)	(817,4)	(1 943,8)	—	(2 761,1)
Total		(2 301,8)	7,6	—	59,0	328,6	(1 906,7)	(489,0)	(1 246,1)	7,6	(1 727,6)

* Tous les swaps sur matières premières sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

** Les swaps de taux d'intérêt (payeur fixe / récepteur variable) pris par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants au marché.

La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

Note 22 – Parties liées

PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 24, Information relative aux parties liées, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Il peut s'agir des personnes suivantes :

- Une personne ou entreprise qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Une co-entreprise (joint-venture) ;
- Un membre important de l'équipe de gestion de l'entreprise (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de biens, services ou d'obligations entre le Groupe et cette partie liée.

22.1 Transactions avec les entreprises associées

Le périmètre des entreprises associées est défini en note 3.3.

Les montants figurants dans les comptes du Groupe vis-à-vis des entreprises associées sont les suivants :

		Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
	<i>(en millions €)</i>		
État de la situation financière	Actifs non courants	3,2	2,4
	Actifs courants	1,4	1,4
	Passifs non courants	—	—
	Passifs courants	5,7	7,8
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	—	—
	Coût des ventes	66,0	54,9
	Résultat financier	—	0,1

Les transactions ont été effectuées à des conditions normales du marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

22.2 Transactions avec les actionnaires

22.2.1 Emprunt auprès de Bpifrance

Dans le cadre de ses efforts d'échelonnement de la maturité moyenne de l'endettement financier du Groupe, de poursuite de la diversification des sources de financement du Groupe et de recherche de coûts de financement compétitifs, le Groupe a conclu, le 16 décembre 2021, un contrat de prêt amortissable pour un montant total en principal de 30 millions d'euros avec Bpifrance (affilié de Bpifrance Participations, actionnaire du Groupe, et de Bpifrance Investissement, membre du Conseil d'administration du Groupe).

Ce prêt, intégralement tiré au 31 décembre 2021, porte intérêt à un taux fixe de 0,40 % *per annum* et a une maturité de 3 ans. Il a pour objet le financement et/ou le refinancement du besoin en fonds de roulement et/ou de dépenses d'investissement de la Société et de ses filiales au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le remboursement des sommes dues au titre du prêt faisait l'objet d'un cautionnement solidaire de Verallia Packaging, filiale détenue à 100 % par la Société qui fait l'objet d'une mainlevée suite au refinancement du crédit syndiqué signé le 17 juillet 2019 par le contrat de crédits syndiqué signé le 17 avril 2023 par Verallia SA conformément aux termes du contrat de prêt et tel que décrit dans la note 23.2.

Au 31 décembre 2023, l'encours s'élève à 12,5 millions d'euros.

22.2.2 Partenariat avec Bpifrance

En 2021, un contrat avait été conclu entre Verallia Packaging, filiale de la Société, et Bpifrance, affilié de Bpifrance Participations, actionnaire de la Société, et de Bpifrance Investissement, membre du Conseil d'administration de la Société visant à apporter à Bpifrance un soutien financier et logistique dans le cadre de l'organisation par Bpifrance du « BIG Tour ». Le contrat avait été reconduit à hauteur de 200 000 euros ; et couvrait le « Big Tour » du 5 mars au 26 novembre 2022 et le « Big Inno » du 6 octobre 2022.

Ce partenariat a pris fin courant 2023.

22.2.3 Contrat de services

Il n'existe aucun contrat de services avec les actionnaires.

22.3 Transactions avec les dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe correspondent à l'équipe de Direction qui inclut les personnes suivantes :

- Le Président
- Le Directeur Général
- La Directrice Financière
- Les Directeurs de segments
- La Directrice des Ressources Humaines
- Le Directeur des Opérations
- La Directrice RSE et Juridique

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et les contributions sociales sur attributions d'actions gratuites) se présentent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	6,2	6,9
Avantages postérieurs à l'emploi	—	—
Autres avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	—	—
Paiement fondé sur les actions	2,1	2,6
Total	8,2	9,6

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration (jetons de présence) correspondent aux montants enregistrés dans le compte de résultat au cours de la période.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants au titre de leurs mandats au sein de la Société s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2023, contre 0,4 million d'euros en 2022.

Note 23 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan

23.1 Engagements d'activités opérationnelles

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
ENGAGEMENTS D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DONNÉS			
Engagements d'achat non résiliables	23.1.1	1 004,5	1 067,3
Autres engagements d'exploitation donnés	23.1.2	27,8	11,8
Total des engagements d'exploitation donnés		1 032,3	1 079,0
ENGAGEMENTS D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES REÇUS			
Engagements reçus	23.1.3	55,0	73,6

23.1.1 Engagements d'achat non résiliables

Les engagements d'achat non résiliables comprennent des commandes fermes d'immobilisations corporelles ainsi que des engagements d'achat de matières premières et de services.

(en millions €)		2023	Paiements dus		
			Sous 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements d'achat non résiliables					
- Actifs non courants	A	251,3	240,4	10,9	—
- Matières premières et énergie	B	693,2	468,5	203,4	21,3
- Services		47,1	40,5	6,6	—
- Autres		12,9	11,2	1,6	0,1
Total		1 004,5	760,6	222,5	21,4

(en millions €)		2022	Paiements dus		
			Sous 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements d'achat non résiliables					
- Actifs non courants	A	194,6	170,1	20,5	4,0
- Matières premières et énergie	B	805,7	685,1	116,0	4,6
- Services		53,5	48,2	5,2	—
- Autres		13,5	12,3	1,2	—
Total		1 067,3	915,8	142,9	8,6

A. Correspond principalement aux engagements d'achats engagés pour des constructions ou reconstructions des fours et achat d'équipement pour des fours.

B. Inclut les contrats à terme de quotas carbone, carbonate de soude et sable

Le Groupe a signé au cours des deux dernières années plusieurs contrats de type PPA (Power Purchase Agreement) lui permettant de continuer à augmenter la part d'électricité bas carbone dans son mix énergétique.

L'électricité fournie dans le cadre de ces contrats est produite à partir l'énergie solaire (Portugal, Espagne et Italie), l'énergie éolienne (l'Allemagne et l'Argentine) et l'énergie hydraulique (Chili). Verallia est engagé entre 5 et 15 ans en fonction des contrats. Ces PPA peuvent couvrir jusqu'à 100 % de la consommation électrique d'un site (usine de Rosario au Chili). Les redevances versées dans le cadre de ces contrats sont généralement totalement variables. L'analyse comptable à date a permis de conclure que ces contrats ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette dans le cadre d'IFRS16 et IAS16 ni à la constatation d'un dérivé dans le cadre d'IFRS9. Ces contrats bénéficient de l'exemption pour usage propre du paragraphe 2.4 d'IFRS 9. Les contrats qui contiennent une redevance fixe minimum à verser sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

23.1.2 Autres engagements d'exploitation donnés

Les autres engagements d'exploitation donnés comprennent principalement des garanties liées à l'environnement.

23.1.3 Engagements d'exploitation reçus

Les engagements d'exploitation reçus s'élèvent respectivement au 31 décembre 2023 à 55,0 millions d'euros et 73,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils comprennent principalement des créances garanties et des engagements opérationnels.

23.2 Engagements de financement

Les principaux engagements du Groupe au titre des emprunts et des dettes financières sont décrits en note **17**.

Le Groupe a donné des actifs courants en garantie pour 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 63,0 millions au 31 décembre 2022. Ils se composent principalement de cautions bancaires et de garanties réelles.

Les emprunts obligataires « Sustainability-Linked » émis en 2021 prévoyaient un cautionnement solidaire de Verallia Packaging SAS des engagements de Verallia SA au titre de ces émissions obligataires. Les prospectus ont inclus également une possible mainlevée du cautionnement dans l'hypothèse notamment d'un refinancement du crédit syndiqué signé le 17 juillet 2019 par un financement bancaire par Verallia SA sans garantie. Ce cautionnement a donc fait l'objet d'une mainlevée suite au refinancement du crédit syndiqué signé le 17 juillet 2019 par le contrat de crédits signé en avril 2023 par Verallia SA tel que décrit dans la note **17.2.2**.

L'emprunt amortissable de Verallia SA auprès de BPI prévoyait un cautionnement de Verallia Packaging SAS des engagements de Verallia SA au titre du prêt Bpifrance. Le contrat de prêt prévoyait une possible mainlevée de ce cautionnement dans l'hypothèse notamment d'un refinancement du crédit syndiqué signé le 17 juillet 2019 par un financement bancaire par Verallia SA sans garantie. Ce cautionnement a donc fait l'objet d'une mainlevée suite au refinancement du crédit syndiqué signé le 17 juillet 2019 par le contrat de crédits syndiqué signé en avril 2023 par Verallia SA.

Les autres engagements financiers donnés s'élèvent à 26,1 millions au 31 décembre 2023, contre 9,4 millions en 2022. Ces engagements comprennent principalement des lettres de confort pour les garanties de prêts locaux.

Le Groupe a également reçu des engagements financiers pour un montant de 554,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 502,5 millions d'euros en 2022. Ces engagements concernaient principalement une ligne de crédit de 550 millions d'euros (RCF) mise en place en avril 2023 pour refinancer celle existante à fin décembre 2022 pour 500 millions d'euros. Pour plus d'informations se référer à la note **17**.

Dans le cadre du refinancement du contrat de crédits senior mis en place en 2019 (le « Contrat de Crédits 2019 »), la garantie consentie par la Société et les autres sociétés du Groupe qui avaient adhéré au Contrat de Crédits 2019 (à savoir: Verallia France, Verallia Italia, Verallia Brasil, Verallia Spain, Verallia Portugal et Verallia Deutschland), des obligations de paiement et de remboursement de Verallia Packaging et des autres sociétés du Groupe qui avaient adhéré au Contrat de Crédits 2019, à hauteur d'un montant maximum en principal de 2,0 milliards d'euros (plus intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles du Contrat de Crédits 2019 a été entièrement mainlevée. Pour plus d'informations se référer à la note **17**.

Note 24 – Honoraires d'audit

(en millions €)	PricewaterhouseCoopers				BM&A et Partenaires				Total			
	Montant (avant impôts)		%		Montant (avant impôts)		%		Montant (avant impôts)		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit, certification des états financiers, examen de la société mère et des comptes consolidés	1,3	1,3	90 %	93 %	0,6	0,5	100 %	100 %	1,8	1,8	93 %	95 %
Verallia SA	0,4	0,4	29 %	29 %	0,3	0,3	60 %	60 %	0,7	0,7	37 %	37 %
Filiales consolidées par intégration globale	0,9	0,9	61 %	64 %	0,2	0,2	40 %	40 %	1,1	1,1	55 %	58 %
Services autres que la certification des comptes	0,1	0,1	10 %	7 %	0,0	0,0	— %	— %	0,1	0,1	7 %	5 %
Verallia SA	0,1	0,1	6 %	7 %	0,0	0,0	0 %	— %	0,1	0,1	4 %	5 %
Filiales consolidées par intégration globale	0,1	0,0	4 %	— %	0,0	0,0	0 %	— %	0,1	—	3 %	— %
TOTAL	1,4	1,4	100 %	100 %	0,6	0,5	100 %	100 %	2,0	1,9	100 %	100 %

La nature des Services autres que la certification des comptes rendus par le collège des Commissaires aux comptes à l'entité mère et ses filiales se compose principalement de procédures en lien avec des projets d'acquisitions ainsi que de vérification en tant qu'organisme tiers indépendant des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

Note 25 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture du 31 décembre 2023.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verallia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Description du risque

Les goodwill présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2023 de 688 m€ et sont comptabilisés comme indiqué dans la note « 3.1 – Variation de périmètre » et dans la note « 9 – Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction réalise des tests de dépréciation tels que décrits dans la note « 12 – Dépréciation des goodwill et des immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés, au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent correspondre à des événements ou des situations liés à des

changements importants et défavorables qui ont une incidence sur l'environnement économique et sur les hypothèses ou objectifs définis au moment de l'acquisition.

Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux secteurs opérationnels tels que définis par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour cette évaluation. Les éléments de jugement concernent notamment les hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fonds de roulement liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation approprié appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Notre réponse au risque

Nous avons évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de valeur des goodwill.

Concernant l'allocation du goodwill lié à l'acquisition en 2022 du groupe Allied Glass :

– Nous avons évalué la pertinence des principales hypothèses utilisées par la direction pour identifier et évaluer les actifs et passifs à leurs justes valeurs ;

– Nous avons examiné les documents produits par l'expert indépendant mandaté par la direction ;

– Nous avons réalisé une analyse comparative des principales hypothèses retenues avec des données de marché et effectué des tests de sensibilité ;

– Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note aux états financiers consolidés « 1.2.1 Faits marquants » section « Suivi de l'acquisition du groupe Allied Glass ».

Par ailleurs, nous avons pris connaissance et apprécié le processus mis en œuvre par la direction du groupe pour procéder aux tests de valeur :

– Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle utilisé pour calculer la valeur d'utilité selon la méthode des flux futurs nets de trésorerie actualisés et revu, par sondages, les calculs effectués par la direction ;

– Nous avons vérifié la cohérence des prévisions de trésorerie en les comparant :

- aux estimations les plus récentes de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire,
- aux prévisions de trésorerie utilisées dans les précédents tests de valeur pour les années 2024 à 2027,
- aux prévisions historiques pour 2023 et aux performances réalisées en 2023 ;

– Nous nous sommes entretenus avec la direction afin d'analyser les principales hypothèses utilisées dans les tests de valeur et d'obtenir des explications pour nous permettre de les corroborer ;

– Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests et analyses, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marché externes et à des analyses sur des sociétés comparables ;

– Nous avons également comparé les analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs ;

– Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans la note « 12 – Dépréciation des goodwill et des immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verallia par vos statuts du 18 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision de l'associé unique du 24 juillet 2019 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la cinquième année, soit pour les deux cabinets, la cinquième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 février 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Nicolas Brunetaud

BM&A
Eric Seyvos